



Assemblée générale

Distr. générale
20 septembre 2024
Français
Original : anglais

Soixante-dix-neuvième session

Point 50 de l'ordre du jour

**Pratiques et activités d'implantation israéliennes
affectant les droits du peuple palestinien
et des autres Arabes des territoires occupés**

Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés

Note du Secrétaire général*

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le cinquante-sixième rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, qui lui a été présenté en application de la résolution [78/76](#) de l'Assemblée générale.

* Le présent rapport a été soumis après la date prévue pour que l'information la plus récente puisse y figurer.



Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés

Résumé

Dans le présent rapport, le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés rend compte des activités qu'il a menées en exécution de son mandat dans la période allant d'octobre 2023 à juillet 2024 et fait état des problèmes touchant les droits de l'homme rencontrés durant cette période dans le Territoire palestinien occupé et le Golan syrien occupé. N'ayant pu se rendre dans les territoires occupés, le Comité spécial a toutefois tenu comme chaque année ses consultations à Genève et s'est déplacé à Amman où il a rencontré des responsables gouvernementaux, des représentants d'organismes et de mécanismes des Nations Unies, des représentants d'organisations de la société civile, des représentants de la jeunesse, des défenseurs des droits humains et des familles palestiniennes.

Dans le rapport, le Comité spécial exprime ses vives inquiétudes quant aux manquements au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme perpétrés dans le Territoire palestinien occupé, notamment le recours à la famine comme arme de guerre, la possible commission d'un génocide à Gaza et l'imposition d'un régime d'apartheid en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Il fait état des répercussions que, depuis le 7 octobre 2023, le conflit a sur les droits des Palestiniens, notamment leur droit à l'alimentation, leur droit à un environnement propre, sain et durable, leur droit à l'intégrité physique et leur droit à la liberté et à la sûreté de leur personne, et recense les effets disproportionnés du conflit sur les droits des femmes, ceux des enfants et, dans une perspective plus large, ceux des générations futures. Il appelle également l'attention sur les attaques constantes dont fait l'objet l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et fait le point sur la situation dans le Golan syrien occupé. Enfin, il formule des recommandations à l'intention de l'Assemblée générale et des États Membres, de l'État d'Israël et des entreprises qui, par leurs relations économiques avec Israël, contribuent d'une façon ou d'une autre au maintien de la présence illicite de cet État dans les territoires occupés.

I. Introduction

1. Le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés a été créé en 1968 par l'Assemblée générale dans sa résolution 2443 (XXIII). Trois États Membres y siègent : la Malaisie, représentée par le Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies, Ahmad Faisal Muhamad ; le Sénégal, représenté par le Représentant permanent du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies, Cheikh Niang ; le Sri Lanka, représenté par le Représentant permanent du Sri Lanka auprès de l'Organisation des Nations Unies, Mohan Pieris, qui en assure la présidence. Le Comité spécial rend compte au Secrétaire général. Ses rapports sont examinés par la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) de l'Assemblée générale.

II. Mandat

2. Tant que l'occupation israélienne n'aura pas complètement cessé, le Comité spécial est chargé par la résolution 2443 (XXIII) (1968) et les résolutions ultérieures d'enquêter sur les politiques et pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés. Par « territoires occupés », on entend les territoires soumis à l'occupation israélienne depuis 1967, à savoir le Territoire palestinien occupé, constitué de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et de Gaza, ainsi que le Golan syrien occupé. Le Comité spécial n'est pas habilité à enquêter sur les violations des droits de l'homme commises dans ces territoires par d'autres entités ayant des obligations en matière de droits de l'homme. Soumis en application de la résolution 78/76 de l'Assemblée générale, le présent rapport couvre la période allant du 1^{er} octobre 2023 au 31 juillet 2024.

III. Travaux du Comité spécial

3. Le Comité spécial a officiellement demandé à Israël de lui prêter son concours aux fins de l'exécution de son mandat et de lui donner accès au Territoire palestinien occupé, au territoire israélien et au Golan syrien occupé, la dernière fois dans la lettre datée du 4 mai 2023 qu'il a adressée au Représentant permanent d'Israël auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales sises à Genève. En outre, avant la mission que le Comité spécial effectue chaque année sur le terrain, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) a demandé au Représentant permanent d'Israël de bien vouloir rencontrer le Comité durant les consultations que ce dernier tient à Genève. Le Gouvernement israélien n'a pas répondu à ces demandes. Depuis sa création en 1968, le Comité spécial n'a jamais été autorisé par Israël à se rendre dans les territoires occupés.

4. Ne pouvant pas entrer dans les territoires occupés, le Comité spécial s'est rendu à Amman du 21 au 24 juin 2024. Il a visité le camp de Baqaa, un camp de réfugiés palestiniens, et rencontré de hauts responsables gouvernementaux, des représentants d'organismes des Nations Unies, de la société civile et d'organisations de jeunes, des défenseurs des droits de l'homme et des familles palestiniennes. Auparavant, il s'était rendu à Genève pour tenir ses consultations annuelles et assister à la cinquante-sixième session ordinaire du Conseil des droits de l'homme. Il y avait rencontré des fonctionnaires gouvernementaux, des représentants d'organismes des Nations Unies, des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, des membres de la Commission internationale indépendante chargée d'enquêter dans le Territoire

palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en Israël, ainsi que des représentants d'organisations de la société civile sises à Genève. Il avait ensuite organisé des consultations avec les États Membres et d'autres acteurs intéressés. Le 17 juillet, le Président du Comité spécial a fait un exposé au Conseil de sécurité lors d'une séance portant sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne¹.

IV. Le 7 octobre 2023

5. Le 7 octobre 2023, des membres de la branche armée du Hamas et d'autres groupes armés palestiniens, ainsi que des civils palestiniens, ont attaqué des communautés israéliennes, des sites civils et des bases militaires dans le sud d'Israël². Les assaillants sont entrés en Israël par voie terrestre, maritime et aérienne, tout en tirant simultanément un grand nombre de roquettes et d'obus contre des agglomérations civiles et des bases militaires se trouvant dans le sud et le centre d'Israël. Quelque 1 200 personnes ont été tuées, soit directement par des membres des différents groupes armés palestiniens, soit par des roquettes et des obus tirés depuis la bande de Gaza. Au moins 252 personnes ont été enlevées et retenues en otage à Gaza, parmi lesquelles 90 femmes, 36 enfants et des personnes âgées. Figuraient également parmi les otages une vingtaine de membres des forces de sécurité israéliennes, dont beaucoup ont été tués en captivité³.

6. Le jour même, le Secrétaire général a condamné avec la plus grande fermeté l'attaque du Hamas contre les localités israéliennes, y compris les milliers de tirs de roquettes ayant visé des centres urbains, et s'est dit horrifié par les informations selon lesquelles des civils avaient été attaqués et enlevés dans leur propre maison⁴. Depuis lors, il n'a cessé de dénoncer les attaques odieuses du 7 octobre et demandé plusieurs fois la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages⁵.

7. L'attaque du 7 octobre – l'attaque perpétrée contre des Juifs la plus meurtrière depuis la création de l'État d'Israël – a marqué un tournant dans un conflit et une occupation israélienne « asphyxiante »⁶ qui durent depuis des décennies. La riposte militaire qu'elle a engendrée à Gaza éclipse, par le nombre de Palestiniens tués, l'étendue des destructions et l'ampleur des manquements au droit international, tous les conflits précédents. La situation en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, s'est en outre considérablement détériorée depuis lors.

V. Situation des droits de l'homme dans le Territoire palestinien occupé

Manquements aux droits de l'homme et crise humanitaire dans la bande de Gaza

8. Au cours de la période considérée, les manquements aux droits de l'homme et la crise humanitaire ont atteint à Gaza un niveau sans précédent. Les moyens et méthodes de guerre d'Israël, notamment les bombardements menés sans

¹ Voir www.youtube.com/watch?v=Hw9dnIRI4dE.

² Voir [A/HRC/56/CRP.3](#).

³ Ibid., par. 21.

⁴ Stéphane Dujarric, porte-parole du Secrétaire général, déclaration du porte-parole du Secrétaire général sur la situation au Moyen-Orient, 7 octobre 2023.

⁵ António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, allocution prononcée lors du Sommet de la Ligue des États arabes, 16 mai 2024.

⁶ António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, intervention faite devant le Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient, 24 octobre 2023.

discrimination, ont entraîné la mort de nombreux civils et la destruction d'un grand nombre d'infrastructures civiles, ce qui suscite de graves préoccupations quant aux atteintes portées aux principes fondamentaux du droit humanitaire international que sont le principe de distinction, le principe de proportionnalité et l'obligation de prendre des précautions⁷. Parallèlement, les groupes armés palestiniens ont continué de lancer des missiles sur Israël sans discrimination et de retenir des Israéliens en otages. La crise a été aggravée par le blocus et le siège permanent imposés par Israël, notamment les restrictions illicites imposées par lui à l'entrée et à la distribution de l'aide humanitaire et d'autres biens essentiels, les attaques visant le personnel humanitaire et les déplacements répétés auxquels ont été soumis les Palestiniens. Ces agissements ont non seulement fait croître les besoins humanitaires, mais aussi empêché dans une large mesure le personnel humanitaire de se rendre auprès des habitants de Gaza⁸. Comme l'a résumé le Haut-Commissaire aux droits de l'homme, des manquements manifestes au droit international humanitaire, voire des crimes de guerre, ont été commis par toutes les parties⁹.

9. La poursuite des hostilités n'a fait qu'augmenter le nombre de morts et de blessés, qui a atteint un niveau sans précédent. Selon le Ministère de la santé de Gaza, entre le 7 octobre 2023 et le 31 juillet 2024, 39 445 Palestiniens ont été tués et 91 073 ont été blessés dans la bande de Gaza¹⁰. Ces chiffres stupéfiants devraient encore augmenter, car ils ne tiennent pas compte des corps qui n'ont pas encore été retrouvés. Le 2 mai 2024, l'ONU a dit qu'il était à craindre que 10 000 personnes soient encore ensevelies sous les décombres à Gaza, indiquant qu'il faudrait peut-être jusqu'à trois ans pour récupérer tous les corps, alors même que la décomposition des cadavres posait un grave problème sanitaire et risquait de causer de nouveaux décès¹¹. En Israël, selon les médias israéliens citant des sources officielles, au moins 1 162 personnes, dont 33 enfants, ont été tuées et environ 5 400 ont été blessées, y compris des ressortissants étrangers, au cours de la période considérée¹².

10. Jusqu'à la fin de la période considérée, les civils ont continué de subir sans répit les effets dévastateurs du conflit, plusieurs attaques meurtrières ayant notamment visé des écoles transformées en abris. Entre le 12 et le 19 juillet, 503 Palestiniens ont été tués, selon le Ministère de la santé de Gaza. En seulement deux jours, les 13 et 14 juillet, trois frappes distinctes – à Khan Younès, dans le camp de réfugiés de Chati et dans une école de l'UNRWA – ont tué plus de 124 personnes et en ont blessé des centaines d'autres. Les 15 et 16 juillet, des écoles de l'UNRWA dans le camp de Nousseïrat et une rue de Khan Younès ont également été la cible de frappes qui ont tué 59 Palestiniens et en ont blessé au moins 76 autres¹³.

11. Le Comité spécial est très troublé par l'ampleur sans précédent des destructions subies par les infrastructures civiles et par le nombre élevé de morts à Gaza, qui lui

⁷ Nada Al Nashif, Haute-Commissaire adjointe aux droits de l'homme, appel urgent à l'action humanitaire en faveur de Gaza, 11 juin 2024 ; HCDH, « Thematic report: indiscriminate and disproportionate attacks during the conflict in Gaza (October–December 2023) », 19 juin 2024, et « Renewed wave of deadly Israeli strikes on Gaza must stop – UN Human Rights Office », 19 juillet 2024.

⁸ ONU Info, « Israel continues to block aid into northern Gaza; UN sending team to shattered Al-Shifa Hospital », 1^{er} avril 2024.

⁹ ONU Info, « All parties to Gaza crisis may have committed war crimes: UN rights chief », 28 février 2024.

¹⁰ ONU, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « Reported impact snapshot: Gaza Strip », 21 août 2024.

¹¹ ONU Info, « 10,000 people feared buried under the rubble in Gaza », 2 mai 2024.

¹² ONU, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « Reported impact snapshot: Gaza Strip », 31 juillet 2024.

¹³ Haut-Commissariat aux droits de l'homme, « Renewed wave of deadly Israeli strikes on Gaza must stop ».

font craindre qu'Israël utilise des systèmes d'intelligence artificielle dans la conduite de ses opérations militaires. Selon des sources journalistiques crédibles¹⁴, l'armée israélienne a assoupli les critères de détermination des cibles tout en augmentant le ratio victimes civiles/victimes combattantes qu'elle appliquait jusque-là. Cela aurait permis aux militaires d'utiliser des systèmes d'intelligence artificielle (qui traitent de grandes quantités de données issues de la surveillance de masse) pour identifier rapidement des dizaines de milliers de cibles humaines et suivre celles-ci jusqu'à leur domicile, en particulier la nuit lorsque les familles se retrouvent. La détermination des cibles assistée par intelligence artificielle aurait accéléré la prise de décision au point que les militaires pourraient désormais autoriser des frappes en quelques secondes, tandis que le suivi des cibles jusqu'à leur domicile et les frappes nocturnes auraient entraîné une augmentation disproportionnée du nombre de victimes civiles¹⁵. Le Comité est profondément préoccupé par les pertes humaines qui, semble-t-il, sont causées sans discrimination par ces systèmes de ciblage augmentés par intelligence artificielle, notamment lorsque leur utilisation est combinée à celle des engins explosifs à large rayon d'impact. En agissant ainsi, Israël méconnaîtrait systématiquement l'obligation qui est la sienne de faire la distinction entre civils et combattants et de prendre les précautions appropriées pour prévenir la mort de civils, ainsi que l'exige le droit international humanitaire. Comme le constate le Haut-Commissaire aux droits de l'homme, l'obligation de choisir des moyens et des méthodes de guerre qui évitent ou à tout le moins réduisent au minimum les dommages causés aux civils semble avoir été systématiquement enfreinte lors de la campagne de bombardement israélienne¹⁶.

12. Du fait des opérations militaires, les habitants de Gaza ont également été contraints de se déplacer dans des zones de plus en plus petites, ce qui n'a fait qu'exacerber les manquements aux droits de l'homme et les problèmes humanitaires dans ce qui était déjà l'une des zones les plus densément peuplées au monde¹⁷. Le Comité spécial constate que les restrictions imposées par Israël aux déplacements ont empêché les habitants de Gaza de fuir la bande de Gaza. Le 13 octobre, les combats s'intensifiant à Gaza, les forces de sécurité israéliennes ont ordonné à 1,1 million de personnes vivant dans le nord de Gaza d'évacuer vers le sud sous 24 heures¹⁸. À la fin du mois de mars, plus de 1,7 million de personnes avaient été déplacées¹⁹, chiffre passé à 1,9 million (90 % de la population) au 31 juillet²⁰. La Rapporteuse spéciale sur les droits humains des personnes déplacées dans leur propre pays a déploré que les personnes déplacées dans la bande de Gaza aient été chassées de chez elles en tout arbitraire à maintes reprises au mépris de leurs droits à la vie, à la dignité, à la liberté

¹⁴ Par exemple, Yuval Abraham, « "A mass assassination factory": inside Israel's calculated bombing of Gaza », *+972 Magazine*, 30 novembre 2023 ; Geoff Brumfiel, « Israel is using an AI system to find targets in Gaza. Experts say it's just the start », NPR, 14 décembre 2023 ; Yuval Abraham, « "Lavender": the AI machine directing Israel's bombing spree in Gaza », *+972 Magazine*, 3 avril 2024 ; Bethan McKernan, « "The machine did it coldly": Israel used AI to identify 37,000 Hamas targets », *The Guardian*, 3 avril 2024 ; Sophia Goodfriend, « Why human agency is still central to Israel's AI-powered warfare », *+972 Magazine*, 25 avril 2024 ; Cédric Petaluma, « Gaza : des dizaines de milliers de cibles identifiées par l'IA pour l'armée israélienne », *Le Monde*, 5 avril 2024 ; *The Economist*, « Israel's use of AI in Gaza is coming under close scrutiny », 11 avril 2024.

¹⁵ HCDH, « Gaza: UN experts deplore use of purported AI to commit "domicide" in Gaza, call for reparative approach to rebuilding », 15 avril 2024.

¹⁶ HCDH, « UN report: Israeli use of heavy bombs in Gaza raises serious concerns under the laws of war », 19 juin 2024.

¹⁷ UNRWA, « Gaza is facing a humanitarian catastrophe », 1^{er} novembre 2023.

¹⁸ ONU, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « Hostilities in the Gaza Strip and Israel: flash update No. 7 », 13 octobre 2023.

¹⁹ UNRWA, « UNRWA situation report No. 97 on the situation in the Gaza Strip and the West Bank, including East Jerusalem », 1^{er} avril 2024.

²⁰ ONU, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « Reported impact snapshot: Gaza Strip », 31 juillet 2024.

et à la sécurité. Elle a fait observer qu'il était impossible d'imaginer une quelconque solution durable à leur déplacement, les infrastructures civiles étant systématiquement détruites par Israël, cela venant s'ajouter au colossal tribut psychologique que le conflit faisait payer à la population gazaouie²¹. Elle a également condamné l'action menée sans relâche par Israël pour entraver l'aide humanitaire et l'instrumentaliser à des fins militaires, en particulier les attaques visant les civils en quête d'aide²². Le 12 juillet, le Secrétaire général a redit qu'on n'était en sécurité nulle part à Gaza et que la mort pouvait frapper partout²³.

13. Le Comité spécial constate avec une grave inquiétude que Gaza est devenue invivable pour les Palestiniens et convient²⁴ avec le Secrétaire général, comme celui-ci l'a dit plusieurs fois, que rien ne peut justifier le châtement collectif imposé au peuple palestinien et qu'il est temps d'instaurer un cessez-le-feu humanitaire immédiat et d'assurer un accès sans entrave à l'aide humanitaire dans l'ensemble de la bande de Gaza²⁵. Il note qu'Israël n'a toujours pas donné suite à cette demande, reprise par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2735 (2024), ni aux trois ordonnances contraignantes rendues par la Cour internationale de Justice (voir *infra* le par. 25)²⁶. À la lumière de ces violations persistantes, le Comité spécial convient avec le Secrétaire général que la crise humanitaire est une tache morale sur l'humanité²⁷.

14. Par ailleurs, compte tenu de ce qui précède, le Comité spécial est gravement préoccupé par la censure des médias et la répression des voix dissidentes qui s'exercent en Israël depuis le 7 octobre en s'accroissant et qui empêchent le public mondial d'avoir accès à des informations essentielles sur la situation à Gaza et l'impact qu'ont les opérations militaires d'Israël. Depuis le début du conflit, un nombre extraordinairement élevé de journalistes ont été tués, attaqués, blessés ou détenus dans le Territoire palestinien occupé, en particulier à Gaza, ce qui en fait l'un des conflits les plus meurtriers et les plus dangereux de l'histoire récente pour les journalistes²⁸. Selon les experts des Nations Unies, les attaques illicites²⁹ contre des journalistes qu'il est parfaitement possible d'identifier comme tels semblent être une stratégie délibérée des forces israéliennes pour entraver le travail des médias et réduire au silence toute couverture critique des événements³⁰. Par ailleurs, le 1^{er} avril, la Knesset a adopté un projet de loi visant à interdire temporairement la diffusion des médias audiovisuels étrangers jugés hostiles à l'État³¹. Le 5 mai, les bureaux d'Al

²¹ HCDH, « Gaza: Israel's dehumanisation of displaced persons must end, says UN expert », 6 mars 2024.

²² Ibid.

²³ António Guterres, Secrétaire général de l'ONU, « "Nowhere is safe. Everywhere is a potential killing zone" in Gaza », allocution prononcée à l'ouverture de la conférence d'annonce de contributions pour l'UNRWA, 12 juillet 2024.

²⁴ HCDH, « UN Special Committee on Israeli practices in occupied territories concludes field mission », 25 juin 2024.

²⁵ António Guterres, Secrétaire général de l'ONU, allocution prononcée lors du Sommet de la Ligue des États arabes, 16 mai 2024.

²⁶ ONU Info, « Gaza: Security Council adopts US resolution calling for "immediate, full and complete ceasefire" », 10 juin 2024.

²⁷ ONU, « Humanitarian situation in Gaza "a moral stain on us all", Secretary-General tells Security Council, stressing international law must be respected by all », SG/SM/22310, 17 juillet 2024.

²⁸ HCDH, « Gaza: UN experts condemn killing and silencing of journalists », 1^{er} février 2024.

²⁹ Résolution 2222 (2015) du Conseil de sécurité.

³⁰ HCDH, « Gaza: UN experts condemn killing and silencing of journalists ».

³¹ Israël, Loi portant prévention des atteintes à la sécurité de l'État par des radiodiffuseurs étrangers (Ordonnance temporaire « Épées de fer »), 5774-2024.

Jazeera ont été fermés, ses activités suspendues et ses chaînes bloquées sur le territoire israélien³².

15. En novembre 2023, des modifications ont été apportées à la loi antiterroriste de 2016, ce qui a entraîné une hausse disproportionnée des arrestations de Palestiniens, notamment de journalistes, de militants et de défenseurs des droits de l'homme, qui avaient publié sur les médias sociaux des contenus en rapport avec le 7 octobre et le conflit à Gaza ou fait usage de tels contenus, sur la base de chefs d'accusation très vagues d'« incitation » ou de « terrorisme ». Entre le 7 octobre et le 27 mars, la police israélienne a signalé à la justice 667 personnes soupçonnées d'avoir commis des délits d'expression visés à l'article 24 de la loi antiterroriste, parmi lesquels 590 Palestiniens et 13 Israéliens juifs (la nationalité et l'origine des 64 autres personnes n'étant pas connues). Dans deux affaires notables en Cisjordanie occupée, les autorités israéliennes ont arrêté un photjournaliste palestinien qui avait couvert un raid militaire et une journaliste palestinienne accusée d'avoir incité au terrorisme et d'être affiliée au Hamas pour avoir publié sur Facebook des messages qui, selon ces autorités, minimisaient la gravité des attaques du 7 octobre³³. Le Comité spécial constate que les plateformes de médias sociaux suppriment davantage les messages exprimant un « point de vue propalestinien » que les messages de haine et d'incitation à la violence dirigés contre les Palestiniens³⁴, même lorsque ces messages émanent de responsables, de soldats ou de policiers israéliens³⁵. Il constate en outre que les appels à mettre fin à la violence et à instaurer un cessez-le-feu humanitaire et les discours critiquant les actions du Gouvernement israélien sont souvent assimilés à tort à un appui au terrorisme ou à de l'antisémitisme³⁶. Pour autant, plus de 92 % des 21 000 demandes de suppression de contenus présentées par le Gouvernement israélien à Meta et TikTok dans les 50 jours qui ont suivi le 7 octobre au motif que ces contenus incitaient à la violence et au terrorisme ont été approuvées et exécutées par les deux plateformes³⁷. Le Comité spécial constate avec une grande préoccupation que ces mesures restrictives et les attaques visant les journalistes entravent gravement la liberté de la presse et le droit à l'information et la liberté d'expression des Palestiniens et font craindre que ces derniers fassent l'objet d'une surveillance en ligne illicite et discriminatoire.

Les droits de l'homme en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est

16. Le Comité spécial constate que la situation des droits de l'homme en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, s'est considérablement détériorée, l'impunité généralisée ne faisant qu'empirer les choses. Dans un rapport publié en décembre 2023, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a appelé l'attention sur la dégradation rapide de la situation³⁸, citant l'expansion des colonies, le recours massif à la détention, aux arrestations, à la torture et aux mauvais traitements, les restrictions de déplacement, la hausse des attaques de colons qui entraînent le déplacement des habitants, l'usage excessif de la force par les forces de sécurité israéliennes et

³² Israël, Cabinet du Premier ministre, « PM Netanyahu and communications Minister Shlomo Karhi: Government unanimously approves closure of Al Jazeera », 5 mai 2024.

³³ A/HRC/55/28, par. 68 et 69 ; HCDH, « Thematic report: detention in the context of the escalation of hostilities in Gaza (October 2023-June 2024) », 31 juillet 2024.

³⁴ A/HRC/55/28, par. 69 ; HCDH, « Speaking out on Gaza/Israel must be allowed: UN experts », 23 novembre 2023.

³⁵ A/HRC/55/73, par. 53.

³⁶ OHCHR, « Speaking out on Gaza/Israel must be allowed ».

³⁷ Israël, Ministère de la Justice, « Fighting incitement online », 26 novembre 2023.

³⁸ HCDH, « The human rights situation in the occupied West Bank including East Jerusalem, 7 October-20 November 2023 », 27 décembre 2023.

l'asphyxie économique causée par des politiques restrictives qui portent atteinte aux droits économiques, sociaux et culturels des Palestiniens.

17. En avril, le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient s'est déclaré très préoccupé par la hausse des violences en Cisjordanie occupée, exhortant à ce qu'il soit mis fin aux attaques contre les civils, notamment celles perpétrées par les colons³⁹. Deux mois plus tard, le Haut-Commissaire aux droits de l'homme a souligné que les habitants de la Cisjordanie occupée subissaient jour après jour un nombre sans précédent d'attaques sanglantes, ajoutant que, depuis le début de l'année 2024, près de 200 Palestiniens avaient été tués par les forces de sécurité israéliennes, contre 113 en 2023 et 50 en 2022 durant la même période⁴⁰.

18. En juillet, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a indiqué que le nombre d'enfants parmi les victimes avait considérablement augmenté en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, depuis octobre 2023, un enfant palestinien étant tué tous les deux jours en moyenne en raison des violences dues au conflit. Au total, 143 enfants palestiniens ont été tués depuis le 7 octobre, soit une hausse de près de 250 % par rapport aux neuf mois précédents. Par ailleurs, plus de 440 enfants palestiniens ont été blessés par balles réelles. En outre, pendant la même période, deux enfants israéliens ont été tués en Cisjordanie occupée du fait des violences⁴¹. Au 29 juillet, 569 Palestiniens avaient été tués en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, depuis le 7 octobre, dont 554 par les forces israéliennes (y compris deux personnes décédées des suites de blessures reçues avant le 7 octobre)⁴².

19. Dans l'avis consultatif qu'elle a rendu le 19 juillet 2024, la Cour internationale de Justice a estimé que les politiques israéliennes d'expansion des colonies, notamment les refus de permis de construire, les nombreuses démolitions, l'accaparement des terres, l'exploitation des ressources naturelles et le déplacement forcé des Palestiniens, violaient le droit international. Le Comité souscrit aux conclusions de la Cour, laquelle considère notamment que le fait qu'Israël manque systématiquement de prévenir ou de punir les attaques des colons, ainsi que l'usage excessif de la force auquel il se livre en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, sont incompatibles avec les obligations que lui fait le droit international⁴³.

VI. Situation des droits de l'homme : examen thématique

20. Au vu des très nombreuses informations qu'il a examinées au cours de la période considérée, le Comité spécial est particulièrement inquiet des conditions d'existence mortifères et des atteintes graves à l'intégrité physique et mentale infligées délibérément au peuple palestinien et qui résultent des moyens et méthodes de guerre utilisés par Israël à Gaza et des politiques et pratiques qu'il applique en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est. Le Comité a examiné l'action israélienne et ses répercussions sur les droits des Palestiniens, notamment leur droit à l'alimentation, leur droit à un environnement propre, sain et durable, leur droit à l'intégrité physique et leur droit à la liberté et à la sûreté de leur personne. Il s'est intéressé aussi tout

³⁹ ONU Info, « World news in brief: rising West Bank violence, dialogue critical in Kosovo, free Afghan activist », avril 2024.

⁴⁰ ONU, « More than 500 Palestinians killed in occupied West Bank: UN rights chief », 6 juin 2024.

⁴¹ UNICEF, « Child casualties in the West Bank skyrocket in the past nine months », 22 juillet 2024.

⁴² ONU, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « Humanitarian situation update No. 198: West Bank », 31 juillet 2024.

⁴³ *Conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d'Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, avis consultatif du 19 juillet 2024, C.I.J. Recueil 2024*, par. 142 à 154.

particulièrement aux effets disproportionnés du conflit sur les femmes, les enfants et les générations futures.

La nourriture comme arme de guerre

21. Compte tenu de l'ampleur sans précédent de la famine qui sévit à Gaza et des restrictions qu'Israël continue d'imposer à l'acheminement de l'aide humanitaire, le Comité s'inquiète vivement des répercussions du conflit sur le droit à l'alimentation. Début 2023, conséquence de l'occupation prolongée du territoire par Israël et du blocus maritime, terrestre et aérien en place depuis 17 ans, l'insécurité alimentaire régnait déjà dans la bande de Gaza⁴⁴, 80 % de ses habitants dépendant de l'aide humanitaire pour une grande partie de leurs besoins alimentaires⁴⁵. En imposant un siège total à Gaza après le 7 octobre, en soumettant le territoire à des bombardements aveugles puis à des opérations terrestres et en limitant l'aide humanitaire, les autorités israéliennes ont aggravé les pénuries de nourriture et d'eau, créant ce que le Secrétaire général a appelé une catastrophe entièrement de la main de l'homme⁴⁶. Dans sa déclaration sur le dépôt de requêtes aux fins de délivrance de mandats d'arrêt concernant la situation dans l'État de Palestine, le Procureur de la Cour pénale internationale a indiqué que les preuves recueillies par son bureau montraient qu'Israël avait délibérément et systématiquement privé la population civile de l'ensemble du territoire de Gaza de biens indispensables à sa survie⁴⁷.

22. Depuis le début du conflit, des responsables israéliens ont publiquement promu des politiques visant à priver les civils de nourriture, d'eau et de carburant, montrant ainsi qu'ils entendaient instrumentaliser à des fins politiques et militaires la fourniture de produits de première nécessité et en faire un moyen de représailles⁴⁸. Le 9 octobre, le Ministre israélien de la défense a annoncé un « siège complet » de la bande de Gaza, interdisant tout approvisionnement en électricité, en nourriture ou en carburant, et levé toutes les contraintes pesant sur les forces israéliennes de façon qu'elles puissent « tout éliminer »⁴⁹. Les 10, 12 et 13 octobre, le Ministre de l'énergie et des infrastructures de l'époque a redit que Gaza ne recevrait pas la moindre goutte d'eau ni une seule pile tant qu'ils seraient de ce monde, ajoutant que c'était ainsi qu'il fallait agir à l'égard d'une nation d'assassins et de bouchers et qu'on ne reviendrait pas au passé⁵⁰. D'autres responsables, comme le Ministre de la sécurité nationale, ont souligné que Gaza ne recevrait une aide humanitaire qu'une fois que les otages seraient libérés⁵¹. Le 10 octobre, le porte-parole des Forces de défense israéliennes a réaffirmé que l'armée s'employait à causer « un maximum de dégâts »⁵² et, le 18 octobre, le Premier ministre a redit que l'acheminement humanitaire de vivres et de médicaments ne serait pas autorisé⁵³. Un général de division à la retraite, ancien chef du Conseil national de sécurité et conseiller auprès du Ministre de la défense, a

⁴⁴ Globalement, 37,8 % des foyers en Cisjordanie et 64,4 % des foyers à Gaza étaient en situation d'insécurité alimentaire, voir Programme alimentaire mondial (PAM), « Annual country report 2023: State of Palestine », 2023.

⁴⁵ Ibid., HCDH, « Over one hundred days into the war, Israel destroying Gaza's food system and weaponizing food, say UN human rights experts », 16 janvier 2024.

⁴⁶ Voir <https://x.com/antonioguterres/status/1769870146703904812>.

⁴⁷ Cour pénale internationale, « Déclaration du Procureur de la CPI, Karim A.A. Khan KC : dépôt de requêtes aux fins de délivrance de mandats d'arrêt concernant la situation dans l'État de Palestine », 20 mai 2024.

⁴⁸ Voir A/HRC/56/26.

⁴⁹ *Requête introductive d'instance et demande en indication de mesures conservatoires (Afrique du Sud c. Israël)*, document n° 192-20231228-APP-01-00-FR, 29 décembre 2023, C.I.J. Recueil 2023.

⁵⁰ Voir https://twitter.com/Israel_katz/status/1711659347590156417?s=20.

⁵¹ A/HRC/56/CRP.4, par. 266.

⁵² Bethan McKernan et Quique Kierszaenbaum, « “We're focused on maximum damage”: ground offensive into Gaza seems imminent », 10 octobre 2023.

⁵³ A/HRC/56/CRP.4, par. 268.

déclaré : « Pour gagner la guerre plus rapidement et à moindre coût pour nous, il faut que les systèmes de l'autre camp s'effondrent et pas seulement que l'on tue davantage de combattants du Hamas. La communauté internationale redoute un désastre humanitaire et de graves épidémies. Nous ne devons pas reculer pour autant [...]. Après tout, de graves épidémies [...] nous rapprocheront de la victoire »⁵⁴.

23. Alors même que l'ONU⁵⁵ a demandé très tôt et maintes fois que soit acheminée d'urgence une aide humanitaire, notamment des vivres, de l'eau et du carburant, Israël a empêché toute aide de pénétrer dans la bande de Gaza jusqu'au 21 octobre, date à laquelle le point de passage de Rafah a été rouvert⁵⁶. Depuis le 7 octobre, Israël empêche également les bateaux de prendre la mer et interdit donc toute activité de pêche, une source de nourriture essentielle à la survie des habitants de Gaza⁵⁷. À la mi-novembre, alors que seulement 10 % des vivres nécessaires entraient à Gaza, le Programme alimentaire mondial (PAM) a averti d'un risque immédiat de famine⁵⁸, au moment où des experts des Nations Unies rappelaient à Israël qu'affamer délibérément des civils constitue un crime de guerre⁵⁹. Les autorités israéliennes n'ont autorisé l'entrée de carburants que le 18 novembre et à hauteur simplement de la moitié des besoins journaliers des opérations humanitaires⁶⁰. Le 3 décembre, le PAM a indiqué que toute la population de Gaza faisait face à un risque élevé de famine, soulignant que l'aide passant par Rafah était d'une importance vitale⁶¹ du fait de l'impossibilité de produire ou d'importer de la nourriture. Le principal point d'entrée des marchandises en provenance d'Israël à Gaza, Kerem Shalom, est resté fermé jusqu'au 16 décembre⁶².

24. Conséquence de ce qui précède, on estime qu'à la fin de 2023, plus de 90 % de la population gazaouie était dans une situation d'insécurité alimentaire aiguë⁶³, 40 % au niveau dit d'« urgence » et plus de 15 % au niveau dit de « catastrophe » (privation presque totale de nourriture, famine, incapacité à gérer sa faim)⁶⁴. Le 22 décembre, le Conseil de sécurité a exigé de toutes les parties qu'elles autorisent et facilitent l'acheminement immédiat, sûr et sans entrave de l'aide humanitaire et ouvrent tous les points de passage à la frontière de Gaza⁶⁵, mais aucun autre point de passage n'a été ouvert avant le mois de mars⁶⁶. Les forces de sécurité israéliennes ont continué de démolir et d'entraver l'accès aux terres agricoles et à la mer : à la mi-janvier, 22 % des terres agricoles au nord de Gaza avaient été rasées et 70 % de la

⁵⁴ Ibid., par. 273.

⁵⁵ Par exemple, HCDH, « UN Human Rights Chief Volker Türk on horrific killings at Al Ahli Arab hospital in Gaza », 17 octobre 2023 ; HCDH, « “We need an immediate humanitarian ceasefire”, statement by principals of the Inter-Agency Standing Committee, on the situation in Israel and the Occupied Palestinian Territory », 5 novembre 2023.

⁵⁶ Voir [A/HRC/56/26](#).

⁵⁷ ONU, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « OCHA warns Security Council: if there is no ceasefire, famine in Gaza is “almost inevitable” », 27 février 2024.

⁵⁸ PAM, « Gaza faces widespread hunger as food systems collapse, warns WFP », 16 novembre 2023.

⁵⁹ HCDH, « Gaza: UN experts call on international community to prevent genocide against the Palestinian people », 16 novembre 2023.

⁶⁰ « Gaza Strip and Israel: flash update No. 43 », 18 novembre 2023 ; UNRWA, « The Gaza Strip: UNRWA finally receives fuel; much more is needed for humanitarian operations », 18 novembre 2023.

⁶¹ PAM, « WFP Palestine emergency response », Rapport de situation n° 10, 3 décembre 2023.

⁶² [A/HRC/56/26](#), par. 52.

⁶³ Ibid., par. 53.

⁶⁴ Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, « Gaza Strip: IPC Acute Food Insecurity – November 2023-February 2024 », 21 décembre 2023.

⁶⁵ Résolution [2720 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité ; ONU Info, « Security Council adopts key resolution on Gaza crisis; Russia, US abstain », 22 décembre 2023.

⁶⁶ ONU, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « Reported impact snapshot: Gaza Strip », 17 juillet 2024.

flotte de pêche de Gaza avait été détruite, au moment même où des experts des Nations Unies disaient redouter un génocide, constatant qu'Israël détruisait le système alimentaire de Gaza et utilisait la nourriture comme arme contre le peuple palestinien⁶⁷. En dépit des preuves de plus en plus nombreuses du contraire, le responsable de la coordination des activités gouvernementales israéliennes dans les territoires pour Gaza a déclaré en janvier qu'il n'y avait pas de pénurie alimentaire à Gaza⁶⁸.

25. Faisant fi des multiples appels de l'ONU, des alertes émises par le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, des résolutions contraignantes du Conseil de sécurité et des ordonnances de la Cour internationale de Justice, Israël a continué de restreindre fortement l'accès humanitaire à la bande de Gaza et à l'intérieur de celle-ci, tout en poursuivant ses bombardements et ses opérations terrestres menés sans discrimination. Le 26 janvier, la Cour a enjoint à Israël de permettre la fourniture des services de base et de l'aide humanitaire requis de toute urgence. Dans la deuxième alerte émise en mars par le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, il a été indiqué que toute la population de Gaza était désormais dans une situation d'insécurité alimentaire aiguë, la moitié d'entre elle au niveau de catastrophe, soit une augmentation de 92 % par rapport à l'analyse précédente⁶⁹. Le Secrétaire général a fait observer que, jamais auparavant, dans aucune partie du globe, un nombre aussi élevé de personnes n'avaient fait face à une famine aussi grave⁷⁰. Le 28 mars, constatant la dégradation des conditions de vie auxquelles étaient soumis les Palestiniens de Gaza, en particulier la privation prolongée et généralisée de nourriture et la propagation de la famine, la Cour a rendu une nouvelle ordonnance exigeant d'Israël qu'il assure, « sans restriction et à grande échelle », la fourniture de l'aide humanitaire et qu'il maintienne ouverts les points de passage terrestres, en particulier celui de Rafah⁷¹. Dans le même temps, de janvier à mars, les forces israéliennes ont retardé, bloqué ou entravé plus de la moitié des missions humanitaires dépêchées durant cette période, mesures qui ont frappé en mars plus de 85 % des camions transportant de la nourriture⁷². Les experts des Nations Unies ont signalé que des attaques avaient été menées contre des civils en quête d'aide humanitaire⁷³, ainsi que contre des installations humanitaires, des centres de distribution de nourriture et des convois qui avaient communiqué leurs coordonnées à l'armée⁷⁴. Fin mai, 270 membres de personnel humanitaire avaient été tués⁷⁵. Les importations de produits alimentaires ont augmenté en mars et en avril, mais au détriment des envois

⁶⁷ HCDH, « Over one hundred days into the war, Israel destroying Gaza's food system and weaponizing food ».

⁶⁸ Charlie Summers, « "No food shortage in Gaza," says IDF official, dismissing UN claims to the contrary », *The Times of Israel*, 11 janvier 2024 ; https://x.com/i24NEWS_EN/status/1745053043945533675.

⁶⁹ Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, « Gaza Strip: acute food insecurity situation for 15 February–15 March 2024 and projection for 16 March–15 July 2024 », 18 mars 2024.

⁷⁰ Voir <https://x.com/antonioGuterres/status/1769827656940278191>.

⁷¹ *Application de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide dans la bande de Gaza (Afrique du Sud c. Israël), Demande tendant à la modification de l'Ordonnance du 26 janvier 2024 indiquant des mesures conservatoires, C.I.J. Recueil 2024.*

⁷² ONU, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « Humanitarian access: Gaza Strip – end-February », février 2024 ; ONU, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « OCHA OPT: Gaza humanitarian access – 1–31 March 2024 », 1^{er} avril 2024.

⁷³ HCDH, « UN experts condemn "flour massacre", urge Israel to end campaign of starvation in Gaza », 5 mars 2024.

⁷⁴ Voir [A/HRC/56/26](https://www.unhcr.org/fr/fr/news/2024/05/26/a/hrc/56/26).

⁷⁵ ONU, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « OCHA OPT: Gaza humanitarian access snapshot 1–31 May 2024 », 10 juin 2024.

humanitaires⁷⁶. Les largages aériens ont également augmenté, mais ont fait entrer bien moins de vivres que les livraisons terrestres et, comme l'aide maritime, n'ont pu remplacer l'aide au sol⁷⁷. En mai, Israël a lancé une offensive meurtrière sur Rafah, procédant notamment à des frappes aériennes sur une zone dite « de sécurité », et a fermé depuis le point de passage de Rafah, qui est le principal point d'entrée de l'aide humanitaire. Le 24 mai, la Cour a ordonné à Israël d'ouvrir immédiatement le point de passage de Rafah et d'arrêter son offensive militaire à Rafah⁷⁸. En juin, toute la bande de Gaza se trouvait au niveau d'urgence de l'échelle de l'insécurité alimentaire⁷⁹.

26. En juillet, les opérations humanitaires ont continué de rencontrer de nombreux obstacles. Les autorités locales n'étaient plus en mesure d'assurer l'ordre public et la sécurité, en raison des homicides illicites de policiers locaux et de travailleurs humanitaires⁸⁰. Cette insécurité, conjuguée à bien d'autres facteurs – poursuite des combats, obstacles administratifs, refus de permis, longue attente aux points de contrôle, restrictions de déplacement, dommages causés aux infrastructures et au réseau routier⁸¹, poursuite des attaques israéliennes contre les convois et les locaux humanitaires en dépit des mesures prises pour qu'elles ne se produisent plus – a fait qu'il était « presque impossible »⁸² de faire entrer des produits de première nécessité dans la bande de Gaza et d'en assurer la distribution.

27. Au même moment, les bombardements aériens massifs et les opérations terrestres d'Israël détruisaient terres agricoles, pêcheries et infrastructures essentielles, notamment des sources d'énergie, des entrepôts, des installations de transformation alimentaire, des puits, des serres, des systèmes d'irrigation, des marchés et des boulangeries. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), avant le conflit, l'agriculture occupait 40 % des terres de Gaza et fournissait à ses habitants environ 20 % à 30 % de leur consommation alimentaire journalière⁸³. À la mi-juillet, près des deux tiers des terres cultivées avaient été endommagées, de 60 % à 70 % des animaux producteurs de viande et de lait avaient été tués⁸⁴ et les pénuries de carburant, de fourrage et d'eau avaient causé l'arrêt presque total de la production alimentaire locale⁸⁵. Dans le dernier rapport en date du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, il est indiqué que, tant que le conflit durerait et que l'accès humanitaire resterait limité, toute la population de Gaza serait exposée à un risque élevé de famine⁸⁶. Fin juin, le

⁷⁶ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), « Protecting the right to adequate food and saving lives in the Gaza Strip: briefing note on the Occupied Palestinian Territory », 2024.

⁷⁷ ONU Info, « Gaza: aid delivery via floating dock welcomed, but land routes “more important” », 17 mai 2024 ; Office des Nations Unies à Genève, « Gaza floating dock – OCHA », 17 mai 2024.

⁷⁸ HCDH, « UN experts outraged by Israeli strikes on civilians sheltering in Rafah camps », 29 mai 2024.

⁷⁹ Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, « Gaza Strip: acute food insecurity situation for 1 May–15 June and projection for 16 June–30 September 2024 », 25 juin 2024.

⁸⁰ HCDR, « Observations from Gaza by head of UN Human Rights office for the Occupied Palestinian Territory Ajith Sunghay », 19 juillet 2024.

⁸¹ Au 29 mai 2024, 65 % du réseau routier avait été détruit. Voir <https://unosat.org/products/3883>.

⁸² PAM, « “The people want this war to end and so do we” says WFP Deputy Executive Director from northern Gaza », 14 juin 2024.

⁸³ FAO, « FAO sounds alarm over high risk of famine across the whole Gaza Strip amidst humanitarian access constraints », 26 juin 2024.

⁸⁴ ONU, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « Reported impact snapshot: Gaza Strip » ; Centre satellitaire des Nations Unies, « UNOSAT Gaza Cropland Analysis database », disponible à l'adresse www.arcgis.com/apps/dashboards/0c7cbb663b8a4b578fb055080919f8f7.

⁸⁵ FAO, « FAO sounds alarm over high risk of famine across the whole Gaza Strip ».

⁸⁶ Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, « Gaza Strip: acute food insecurity situation for 1 May–15 June and projection for 16 June–30 September 2024 », 25 juin 2024.

Comité d'examen des situations de famine du Cadre intégré a prôné des mesures immédiates, soulignant qu'il ne fallait pas attendre pour agir que la famine soit officiellement déclarée⁸⁷.

28. Durant la période à l'examen, les organismes des Nations Unies ont maintes fois appelé l'attention sur le fait que l'insécurité alimentaire avait des « effets dévastateurs et différenciés » sur les enfants et les femmes, notamment les femmes enceintes ou allaitantes, et qu'elle causait des décès par inanition parfaitement évitables, notamment chez les nouveau-nés. Ils n'ont cessé de demander que ces personnes fassent de toute urgence l'objet d'une protection particulière, comme l'exigent le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire⁸⁸.

29. En mai, la Commission d'enquête a estimé qu'en imposant un « siège complet », Israël avait délibérément privé la population civile de produits de première nécessité, y compris d'aide humanitaire, pour atteindre ses objectifs stratégiques et politiques, ce qui constituait à la fois une punition collective et une mesure de représailles tout à fait contraires au droit international humanitaire. Selon la Commission, le recours par Israël à la famine comme méthode de guerre aura des répercussions sur l'ensemble de la population de la bande de Gaza pendant des décennies, les enfants étant voués à en pâtir tout particulièrement⁸⁹. Dans ses requêtes aux fins de délivrance de mandats d'arrêt, le Procureur de la Cour pénale internationale a indiqué qu'en imposant un siège complet à Gaza et en limitant arbitrairement l'acheminement de fournitures essentielles, ainsi qu'en menant des attaques contre la population civile, en entravant l'aide et en attaquant et en tuant des travailleurs humanitaires, Israël avait employé des moyens criminels pour atteindre ses objectifs militaires et infliger une punition collective dans le cadre d'un plan commun. Israël avait notamment causé intentionnellement la mort, une famine, de grandes souffrances et des atteintes graves à l'intégrité physique, recouru à la famine comme méthode de guerre et dirigé intentionnellement des attaques contre la population civile⁹⁰.

30. Au vu de ce qui précède, étant donné notamment qu'Israël n'a pas donné effet aux diverses ordonnances rendues par la Cour internationale de Justice, le Comité spécial est également d'avis qu'Israël a recouru à la famine comme méthode de guerre à Gaza.

31. Le Comité spécial s'inquiète de la situation en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, où les tensions et les violences se sont multipliées après le 7 octobre, alimentées par les révocations de permis de travail, les restrictions de déplacements, les violences de plus en plus nombreuses des colons, l'expansion des colonies, les démolitions et les déplacements forcés. Sur le plan alimentaire, cette situation a provoqué une baisse significative de la production agricole, les agriculteurs se voyant refuser l'accès à leurs terres et les troupeaux étant empêchés d'aller sur les pâturages ou de s'abreuver aux sources d'eau. Des récoltes ont été volées et des infrastructures et terres agricoles comme les oliveraies, une source essentielle de revenus, ont été

⁸⁷ Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, *Famine Review Committee: Gaza Strip, June 2024 – Conclusions and Recommendations*, 2024.

⁸⁸ Organisation mondiale de la Santé (OMS), « Women and newborns bearing the brunt of the conflict in Gaza, UN agencies warn », 3 novembre 2023 ; Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), « Scarcity and fear: a gender analysis of the impact of the war in Gaza on vital services essential to women's and girls' health, safety, and dignity – water, sanitation and hygiene (WASH) », avril 2024 ; ONU-Femmes, « Six mois après le début de la guerre à Gaza, plus de 10 000 femmes ont été tuées, dont environ 6 000 mères, laissant 19 000 enfants orphelins », 16 avril 2024.

⁸⁹ Voir [A/HRC/56/26](#).

⁹⁰ Cour pénale internationale, « Déclaration du Procureur de la CPI, Karim A.A. Khan KC ».

brûlées ou détruites⁹¹. Près d'un tiers des entités économiques ont dû arrêter leur activité, plus de 94 % ont vu leur chiffre d'affaires chuter et 32 % des emplois ont été perdus⁹². En raison des coups portés à l'économie et aux moyens de subsistance, l'exposition à l'insécurité alimentaire a augmenté d'environ 42 % en Cisjordanie dans le mois qui a suivi le début du conflit⁹³. Le Comité spécial rappelle les conclusions formulées récemment par la Cour internationale de Justice, à savoir que l'impunité dont jouissent les colons qui commettent des violences et l'exploitation par Israël des ressources naturelles en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, sont contraires au droit international, notamment au droit des Palestiniens à la souveraineté permanente sur lesdites ressources, et qu'Israël, en tant que puissance occupante, a l'obligation d'assurer à la population locale un approvisionnement approprié⁹⁴.

32. Par ailleurs, le Comité spécial craint tout particulièrement que la destruction et la dégradation de l'environnement dont il est fait état ci-dessus ne portent gravement atteinte au droit des Palestiniens à un environnement propre, sain et durable et ne les empêchent aujourd'hui comme demain de produire des aliments propres, sains et durables⁹⁵.

Droit à un environnement propre, sain et durable

33. Par « droit à un environnement propre, sain et durable », on entend plusieurs choses : un air pur ; un climat vivable et stable ; l'accès à une eau sans risque sanitaire et à des services d'assainissement adéquats ; des aliments sains et produits selon des méthodes durables ; des environnements non toxiques dans lesquels vivre, travailler, étudier et se divertir ; une biodiversité et des écosystèmes sains ; l'accès à l'information ; le droit de participer aux décisions ; l'accès à la justice et à des recours utiles⁹⁶. Avant le 7 octobre, ce droit faisait déjà l'objet d'atteintes substantielles à Gaza, le blocus et l'occupation d'Israël et des décennies de conflit ayant posé de nombreux obstacles à la gouvernance environnementale et causé une dégradation de l'environnement⁹⁷. Les quelques avancées qui avaient toutefois été obtenues dans la gestion de l'environnement ont été balayées après le 7 octobre, la vaste campagne de bombardements aveugles menée par Israël, jointe au blocus en cours, ayant décimé les grandes infrastructures hydrauliques, énergétiques et agricoles et les systèmes de gestion environnementale⁹⁸. Il en a résulté un effondrement des services d'eau et

⁹¹ ONU, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « About 4,000 Palestinians displaced in the West Bank in 2023 », 21 février 2023. ONU, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « Humanitarian situation update No. 192: West Bank », 17 juillet 2024.

⁹² PAM, *State of Palestine: Annual Country Report 2023 – Country Strategic Plan 2023–2028* (2023) ; Réseau d'information sur la sécurité alimentaire et Réseau mondial contre les crises alimentaires, *Global Report on Food Crises 2024* (Rome, 2024), p. 134 (voir « Palestine: Gaza Strip ») ; ONU, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « About 4,000 Palestinians displaced in the West Bank in 2023 ».

⁹³ Rapport du Conseil de sécurité, « Briefing on food security risks in Gaza », 27 février 2024 ; PAM, « Gaza market monitoring flash update: WFP Palestine », 10 octobre 2023 ; FAO et PAM, *Monitoring Food Security in Palestine and the Sudan: A Joint FAO/WFP Update for the Members of the United Nations Security Council, February 2024*, numéro 13, publication spéciale (Rome, 2024).

⁹⁴ *Conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d'Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, avis consultatif du 19 juillet 2024*, par. 124 à 133 et 148 à 154.

⁹⁵ Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), document [UNEP/EA.6/Res.12](#).

⁹⁶ David R. Boyd, *The Right to a Healthy Environment: A User's Guide* (HCDH, 2024).

⁹⁷ ONU, « Gaza “unliveable”, UN Special Rapporteur for the situation of human rights in the OPT tells Third Committee », GA/SHC/4242, 24 octobre 2018 ; PNUE, *Environmental Assessment of the Gaza Strip following the Escalation of Hostilities in December 2008–January 2009* (Nairobi, 2009).

⁹⁸ PNUE, « Damage to Gaza causing new risks to human health and long-term recovery – new UNEP assessment », 18 juin 2024.

d'assainissement, à même de causer des « dommages irréversibles » aux écosystèmes naturels et d'avoir des conséquences désastreuses pour la santé des habitants de Gaza⁹⁹.

34. Le 10 décembre, les Forces de défense israéliennes ont déclaré avoir mené plus de 300 frappes par jour ; en février 2024, elles avaient déjà utilisé plus de 25 000 tonnes d'explosifs dans la bande de Gaza, soit l'équivalent de deux bombes nucléaires¹⁰⁰. Au 31 janvier 2024, plus de 70 % des infrastructures civiles de Gaza étaient détruites ou fortement endommagées¹⁰¹. En mai, le conflit avait déjà produit quelque 39 millions de tonnes de débris, soit 13 fois plus que le total des débris produits à l'occasion de tous les autres conflits à Gaza depuis 2008. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a indiqué que les débris en question (débris d'infrastructure, munitions non explosées, munitions, phosphore blanc, déchets industriels et médicaux, restes humains) libéraient des concentrations extrêmement élevées d'amiante cancérigène et d'autres substances dangereuses¹⁰². Ces contaminants dégradaient la qualité de l'air, du sol et de l'eau, causaient de graves problèmes respiratoires et augmentaient le risque de cancer. Le PNUE a également indiqué que les panneaux solaires détruits laissaient échapper du plomb dans le sol et l'eau, et les stations et dépôts d'essence détruits du carburant, ce qui pourrait contribuer à aggraver la pollution toxique et les risques sanitaires¹⁰³. Le Comité spécial est très inquiet des nombreuses répercussions, immédiates et durables, qu'a et qu'aura cette contamination. Selon des estimations récentes, il faudra environ 45 ans pour recycler la moitié seulement des débris, au détriment des droits des générations futures¹⁰⁴.

35. L'ampleur sans précédent des destructions a des répercussions considérables sur les systèmes d'eau, d'assainissement et d'hygiène et provoque une contamination généralisée des sols, des plages, des eaux côtières et des sources d'eau douce, ce qui fait peser des risques immédiats et à long terme sur la santé publique, la vie marine, les terres arables et l'accès à l'eau propre. Avant le conflit, la bande de Gaza était alimentée en eau potable par trois conduites d'adduction d'eau provenant d'Israël, par trois stations de dessalement d'eau de mer et par l'eau acheminée par camion¹⁰⁵. Du 8 au 15 octobre, Israël a fermé complètement les trois conduites d'eau qui assuraient près de 75 % de l'approvisionnement en eau potable du territoire¹⁰⁶. Le 11 octobre, Israël a coupé l'électricité et bloqué l'approvisionnement en combustible, ce qui fait qu'en trois jours les trois stations de dessalement ont cessé de fonctionner¹⁰⁷. En dépit des alertes lancées par l'UNRWA, qui a signalé le 14 octobre que l'eau propre commençait à manquer¹⁰⁸, par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), qui a constaté une recrudescence des maladies infectieuses due aux défaillances des

⁹⁹ Ibid. ; ONU, « Gaza polio outbreak fears: UN health agency “extremely worried” at likely impact – WHO press briefing », 23 juillet 2024.

¹⁰⁰ Information fournie par Mines Advisory Group, cité dans UNEP, *Environmental Impact of the Conflict in Gaza: Preliminary Assessment of Environmental Impacts* (Nairobi, 2024), p. 38.

¹⁰¹ ONU, « International community must not waver in its commitment to two-State solution, Secretary-General tells Palestinian Rights Committee », SG/SM/22122, 31 janvier 2024.

¹⁰² PNUE, « Damage to Gaza causing new risks to human health and long-term recovery ».

¹⁰³ Ibid.

¹⁰⁴ Ibid.

¹⁰⁵ Ibid. ; ONU-Femmes, « Scarcity and fear ».

¹⁰⁶ A/HRC/55/28, par. 22.

¹⁰⁷ A/HRC/56/26, par. 51.

¹⁰⁸ UNRWA, « A matter of life and death: water runs out for 2 million people in Gaza », 14 octobre 2023.

systèmes d'eau, d'assainissement et d'hygiène¹⁰⁹, et par les experts des Nations Unies, qui ont demandé à plusieurs reprises la reprise des livraisons d'eau et de combustible¹¹⁰, Israël n'a remis en service l'une des trois conduites d'eau que le 15 octobre, à raison de quelques heures par jour, et la deuxième que le 29 octobre¹¹¹. Entre le 21 octobre et le 1^{er} novembre, seuls 26 camions transportant de l'eau et des produits d'hygiène sont entrés à Gaza¹¹². Au 31 octobre, la consommation d'eau avait diminué de 92 % par rapport à avant le conflit, la plupart des stations de pompage des eaux usées avaient cessé de fonctionner¹¹³ et les déchets commençaient à ne plus être ramassés en raison des restrictions imposées aux livraisons de carburant et aux déplacements¹¹⁴. À cette date, 1 200 tonnes d'ordures s'accumulaient chaque jour autour des camps et des abris et, à la mi-novembre, 70 % des habitants de Gaza buvaient de l'eau contaminée. Le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement a lancé un appel exhortant Israël à cesser d'utiliser l'eau comme arme de guerre¹¹⁵. Fin 2023, les bombardements israéliens sur des installations d'eau et d'assainissement essentielles, ainsi que les restrictions imposées à l'approvisionnement électrique, avaient pratiquement détruit tout accès aux services d'eau et d'assainissement¹¹⁶.

36. L'accès à l'eau propre étant une question de vie ou de mort, l'OMS et l'UNICEF ont averti que, pris ensemble, les maladies, la faim et le manque de services d'hygiène et d'assainissement allaient créer un environnement délétère à Gaza¹¹⁷. En janvier, 57 % des infrastructures d'eau du territoire avaient été détruites ou endommagées et cinq stations d'épuration des eaux usées avaient cessé de fonctionner¹¹⁸. En mars, 81 % des foyers de Gaza n'avaient pas accès à une eau salubre et propre¹¹⁹. En avril, à la suite de pressions internationales, Israël a rouvert la troisième conduite d'adduction d'eau¹²⁰. Au 24 juillet, les trois conduites ne fonctionnaient que partiellement, deux des trois stations de dessalement ne fonctionnaient que par intermittence et quelque 340 000 tonnes de déchets solides s'étaient accumulées dans la bande de Gaza¹²¹. Comme l'UNICEF l'avait anticipé, la très grave pénurie d'eau, l'accumulation d'excréments dans les zones densément peuplées, l'absence de

¹⁰⁹ HCDH, « Gaza is “running out of time” UN experts warn, demanding a ceasefire to prevent genocide », 2 novembre 2023 ; HCDH, “Gaza: UN experts call on international community to prevent genocide against the Palestinian people” ; ONU, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « Hostilities in the Gaza Strip and Israel: flash update No. 33 », 8 novembre 2023.

¹¹⁰ UNRWA, « UNRWA situation report No. 7 on the Gaza Strip and the West Bank », 17 octobre 2023.

¹¹¹ ONU, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « Hostilities in the Gaza Strip and Israel: flash update No. 23 », 29 octobre 2023.

¹¹² Conseil norvégien pour les réfugiés, « Palestine: not enough water to survive », 3 November 2023.

¹¹³ ONU, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « Hostilities in the Gaza Strip and Israel: reported impact », 31 octobre 2023.

¹¹⁴ ONU, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « Hostilities in the Gaza Strip and Israel: flash update No. 39 », 14 novembre 2023.

¹¹⁵ HCDH, « Israel must stop using water as a weapon of war: UN expert », 17 novembre 2023.

¹¹⁶ HCDH, « Occupied Palestinian territory and Israel: UN experts call for permanent ceasefire to protect rights and futures of women and girls », 14 décembre 2023.

¹¹⁷ UNICEF, « “Barely a drop to drink”: children in the Gaza Strip do not access 90 per cent of their normal water use », 20 décembre 2023 ; <https://x.com/DrTedros/status/1737549701728092481> ; OMS, « Lethal combination of hunger and disease to lead to more deaths in Gaza », 21 décembre 2023.

¹¹⁸ Banque mondiale, Union européenne et ONU, « Gaza Strip interim damage assessment: summary note », 29 mars 2024.

¹¹⁹ ONU, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « Hostilities in the Gaza Strip and Israel: flash update No. 133 », 6 mars 2024.

¹²⁰ ONU, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « Statement by the Humanitarian Coordinator for the Occupied Palestinian Territory, Mr. Jamie McGoldrick », 6 avril 2024.

¹²¹ ONU, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « Reported impact snapshot: Gaza Strip », 24 juillet 2024.

latrines et la grande difficulté à se laver les mains et à assurer son hygiène personnelle et la propreté avaient créé toutes les conditions d'une tragédie¹²². Une recrudescence des maladies transmissibles a été constatée, l'OMS enregistrant plus de 1,8 million de cas d'infections respiratoires aiguës, d'hépatite A et d'autres maladies évitables, ainsi qu'un retour de la poliomyélite¹²³.

37. Comme indiqué précédemment, et comme l'ont aussi constaté le PNUE, le PAM et la FAO, la sécurité alimentaire est grandement mise à mal par la contamination marine et agricole dans la bande de Gaza. Le PNUE a indiqué que la pollution marine due à la destruction des infrastructures d'assainissement et au déversement des eaux usées et la restriction des zones de pêche de Gaza avaient probablement réduit à la fois la quantité de poissons et leur salubrité en tant qu'aliment. En outre, les destructions, la contamination des sols et la présence d'explosifs ont probablement diminué la fertilité des sols et augmenté le risque de désertification, ce qui causera de graves dommages à la production agricole et aux systèmes alimentaires.

38. Le Comité spécial s'inquiète également de l'impact des politiques et des pratiques d'Israël sur le droit des Palestiniens à un environnement propre, sain et durable en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est. Au cours de la période considérée, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a indiqué que les autorités israéliennes avaient démolé environ 1 336 biens appartenant à des Palestiniens, ce qui avait causé le déplacement de quelque 3 016 d'entre eux¹²⁴. Sans même évoquer la dégradation de l'environnement que peuvent entraîner ces destructions, la Cour internationale de Justice a souligné récemment que l'expansion des colonies et des zones industrielles contribuait à la pollution des cours d'eau douce et des eaux souterraines et que la diminution des ressources hydriques et la dégradation de l'environnement qui l'accompagnait avaient gravement nui au secteur agricole palestinien¹²⁵. Le Comité spécial craint que les démolitions en cours, l'expansion des colonies et le détournement des ressources naturelles au profit de la population israélienne, notamment des colons, continuent de dégrader l'environnement dans le territoire occupé et de restreindre grandement l'accès à la nourriture et à l'eau propre, en violation des obligations qui incombent à Israël en vertu du droit international humanitaire¹²⁶. Par ailleurs, les contraintes imposées par Israël dans l'administration de la Cisjordanie occupée, y compris de Jérusalem-Est, entravent la gestion de l'environnement, ce qui ne fait qu'empirer les choses. Le Comité spécial s'alarme de ce que les mesures discriminatoires empêchent les Palestiniens d'exercer leurs droits humains en toute égalité¹²⁷. Il constate de nouveau avec une grande préoccupation¹²⁸ que les lois et mesures discriminatoires d'Israël imposent et permettent de maintenir en Cisjordanie et à Jérusalem-Est une séparation quasi complète entre les Palestiniens et les colons israéliens, ce qui contrevient à l'article 3 de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de

¹²² UNICEF, « Gaza: water shortages spark disease alarm », 22 novembre 2023.

¹²³ OMS, « Variant type 2 poliovirus isolated from sewage samples in Gaza », 21 juillet 2024 ; OMS, « OPT emergency situation update No. 38: 7 October-29 July 2024 », 29 juillet 2024.

¹²⁴ ONU, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, base de données sur les démolitions et les déplacements en Cisjordanie, disponible à l'adresse suivante : www.ochaopt.org/data/demolition.

¹²⁵ *Conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d'Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, avis consultatif du 19 juillet 2024*, par. 130.

¹²⁶ A/77/10, chap. V, sect. E (projet de principes sur la protection de l'environnement en rapport avec les conflits armés, principes 9 à 11 et 13).

¹²⁷ Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, art. 1.

¹²⁸ ONU, « End-of-mission statement of the UN Special Committee to investigate Israeli practices », 25 juin 2024.

discrimination raciale qui prohibe la ségrégation raciale et l'apartheid, comme l'a récemment fait observer la Cour internationale de Justice¹²⁹.

39. Au vu des informations présentées ci-dessus, le Comité spécial constate avec une vive préoccupation que le droit des Palestiniens à un environnement propre, sain et durable n'est pas respecté du fait des destructions, de la pollution et du blocus, qui empêchent les Palestiniens de jouir d'un environnement non toxique, de respirer un air pur et d'avoir accès à une eau sans risque sanitaire en quantité suffisante, à des aliments sains produits de manière durable et à une biodiversité et à des écosystèmes sains. Il constate avec inquiétude que le droit des Palestiniens à la souveraineté permanente sur les ressources naturelles n'est lui non plus pas respecté, Israël exploitant lesdites ressources dans le Territoire palestinien occupé, comme l'a dit la Cour internationale de Justice¹³⁰. Il rappelle en outre les effets durables et transfrontières des dommages causés à l'environnement, déjà abondamment décrits avant l'escalade actuelle, et rappelle également les rapports de l'ONU concernant la pollution causée par les opérations israéliennes en 2008 et 2014¹³¹. Il fait observer que les organismes des Nations Unies n'ont cessé d'attirer l'attention sur l'ampleur, l'intensité et les répercussions sans précédent du conflit et que l'Assemblée générale a exigé d'Israël qu'il cesse d'exploiter, d'altérer, de détruire, d'épuiser et de mettre en péril les ressources naturelles du Territoire palestinien occupé, y compris de Jérusalem-Est¹³². Il en déduit donc que les autorités israéliennes ont parfaitement conscience de l'impact de la guerre sur le droit des Palestiniens à un environnement propre, sain et durable. Il est très troublé que, loin d'utiliser tous les moyens à leur disposition pour éviter que les activités relevant de leur juridiction ne causent de graves dommages à l'environnement, elles se soient au contraire employées à affaiblir la protection de l'environnement et n'aient pas pris les mesures qui auraient empêché que les dommages environnementaux ne fassent durement ressentir leurs effets sur les groupes marginalisés, notamment les femmes, les enfants et les réfugiés.

Impact sur les femmes palestiniennes

40. Depuis le 7 octobre, les organismes¹³³ et les experts des Nations Unies n'ont cessé d'attirer l'attention sur le fait que les femmes, les enfants et les nouveau-nés subissaient de manière disproportionnée les effets de la guerre à Gaza, étant ceux qui souffraient le plus des opérations militaires, de l'accès extrêmement limité aux soins de santé et des pénuries alimentaires. Comme l'ont souligné les experts, les atteintes à la dignité et aux droits des femmes palestiniennes ont pris une proportion tout à fait terrifiante¹³⁴.

41. Au cours de la période considérée, la grande majorité des personnes tuées ont été des femmes et des enfants – il a pu même être comptabilisé jusqu'à deux mères tuées par heure¹³⁵. Les bombardements massifs d'Israël, y compris sur des établissements de santé¹³⁶, les bouclages de frontières, la fermeture pendant une période prolongée de la principale source d'approvisionnement en eau propre des

¹²⁹ *Conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d'Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, avis consultatif du 19 juillet 2024*, par. 225 à 229.

¹³⁰ *Ibid.*, par. 201.

¹³¹ Banque mondiale, *West Bank and Gaza: World Bank Group Country Climate and Development Report* (Washington, 2023).

¹³² Résolution 78/170 de l'Assemblée générale, par. 2.

¹³³ Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), « Women and newborns bearing the brunt of the conflict in Gaza, UN agencies warn », 3 novembre 2023.

¹³⁴ HCDH, « Women bearing the brunt of Israel-Gaza conflict: UN expert », 20 novembre 2023.

¹³⁵ ONU-Femmes, « Communiqué de presse : deux mères sont tuées à Gaza toutes les heures alors que les combats durent depuis plus de 100 jours », 19 janvier 2024.

¹³⁶ OMS, « Impact of attacks on health care in the Gaza Strip: 7 October 2023 until 30 July 2024 », 2024.

habitants de Gaza et les entraves mises à l'acheminement des produits de première nécessité et de l'aide humanitaire ont considérablement entravé l'accès des femmes et des filles aux services de santé essentiels¹³⁷. En particulier, les femmes enceintes n'ont pas pu bénéficier du régime nutritionnel, des soins et des services obstétricaux d'urgence dont elles avaient besoin. Alors même qu'environ 180 femmes accouchent chaque jour à Gaza, beaucoup d'entre elles le font dans des conditions sanitaires épouvantables, ce qui a pour effet de multiplier les complications médicales et les décès maternels¹³⁸. L'impact psychologique de la guerre et le stress qu'elle génère ont également entraîné une augmentation des fausses couches, des mortinaissances et des naissances prématurées¹³⁹. Par ailleurs, la malnutrition déjà présente chez les femmes enceintes s'est considérablement aggravée en raison de l'insécurité alimentaire qui a atteint des niveaux très élevés, ce qui a accru encore les risques de maladie et de décès.

42. Le 20 novembre, la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes et les filles, ses causes et ses conséquences a appelé l'attention sur les atteintes graves et systématiques perpétrées par Israël contre les droits reproductifs, l'intégrité physique et la dignité des femmes palestiniennes, de leurs enfants et de leurs nouveau-nés, faisant observer que ces atteintes pourraient être qualifiées de mesures génocidaires visant à entraver les naissances au sein d'un groupe¹⁴⁰. Tout au long de la période considérée, Israël a lancé de nombreuses attaques contre les établissements de santé et les ambulances : 200 au 30 octobre, 318 au 18 janvier, 410 au 12 mars et 500 au 30 juillet¹⁴¹. En février 2024, moins d'un tiers des hôpitaux de Gaza fonctionnaient en partie, les césariennes et les amputations pratiquées sur les enfants se déroulant sans anesthésie¹⁴². En mai, les experts des Nations Unies ont de nouveau rappelé la terrible situation et le sort épouvantable faits aux femmes enceintes et allaitantes, soulignant que les bombardements d'hôpitaux, les tirs des snipers israéliens visant délibérément à entraver l'accès aux soins de santé et les pénuries de lits et de fournitures médicales exposaient quelque 50 000 femmes enceintes et 20 000 nouveau-nés à des risques inimaginables. Par ailleurs, le nombre de fausses couches avait augmenté de 300 % et la quasi-totalité des femmes enceintes et allaitantes avaient très peu de quoi manger¹⁴³. En juillet 2024, le secteur de la santé avait dépassé tous les niveaux d'alerte, les médecins constatant plusieurs phénomènes alarmants : hausse du nombre de naissances prématurées et de nouveau-nés présentant une insuffisance pondérale, hausse des retards de développement chez l'enfant, signes courants de malnutrition sévère chez les femmes enceintes qu'aggravaient le stress, la peur et l'épuisement¹⁴⁴.

43. Au cours de la période considérée, selon les informations recueillies par le Comité spécial et d'autres entités des Nations Unies, notamment le HCDH¹⁴⁵, des experts des Nations Unies¹⁴⁶ et la Commission d'enquête¹⁴⁷, ou selon les allégations

¹³⁷ Cour pénale internationale, « Déclaration du Procureur de la CPI, Karim A.A. Khan KC ».

¹³⁸ FNUAP, « Crisis in Palestine: UNFPA Palestine situation report No. 3 », 13 novembre 2023.

¹³⁹ FNUAP, « Women and newborns bearing the brunt of the conflict in Gaza, UN agencies warn ».

¹⁴⁰ HCDH, « Women bearing the brunt of Israel-Gaza conflict: UN expert », 20 novembre 2023.

¹⁴¹ Voir les infographies de l'OMS concernant le Territoire palestinien occupé à l'adresse suivante : www.emro.who.int/opt/information-resources/infographics.html.

¹⁴² HCDH, « Gaza : UN experts call for prioritization of gender-responsive humanitarian interventions », 21 février 2024.

¹⁴³ HCDH, « Onslaught of violence against women and children in Gaza unacceptable: UN experts », 6 mai 2024.

¹⁴⁴ FNUAP, « Crisis in Palestine: UNFPA Palestine situation report No. 9 », 3 juillet 2024.

¹⁴⁵ HCDH, « Detention in the context of the escalation of hostilities in Gaza », 31 juillet 2024.

¹⁴⁶ HCDH, « Israel/oPt: UN experts appalled by reported human rights violations against Palestinian women and girls », 19 février 2024.

¹⁴⁷ A/HRC/56/26, par. 65 à 69.

portées à leur attention, les forces militaires et de sécurité israéliennes ont soumis des centaines de femmes et de filles palestiniennes à des violences sexuelles et fondées sur le genre, à savoir : femmes délibérément prises pour cible, arbitrairement détenues et forcées de se mettre nues ; attouchements inappropriés ; violences sexuelles, dont viols ; actes de torture à caractère sexuel ; menaces de viol ; violences psychologiques ; harcèlement sexuel en ligne, dont publication de photos dégradantes sur les plateformes de médias sociaux. La Commission d'enquête a souligné que les sensibilités culturelles liées à l'intimité et l'importance que revêtait le voile démultipliaient l'impact des crimes fondés sur le genre, dont les répercussions sociales sur les victimes pouvaient être graves et durables en raison de l'ubiquité et de la permanence des contenus en ligne. Elle a en outre conclu que les militaires israéliens avaient ordonné ou toléré ces exactions, qui visaient à humilier et à avilir les victimes et la population palestinienne, en renforçant les stéréotypes liés au genre et en contribuant à généraliser la violence et les mauvais traitements infligés aux Palestiniens¹⁴⁸.

44. Les experts des Nations Unies ont également recueilli des informations venant établir de façon crédible que des femmes et des enfants avaient été délibérément pris pour cible et exécutés extrajudiciairement dans des lieux de refuge ou alors qu'ils étaient en train de fuir. En février, il a été fait état de disparitions forcées de femmes et d'enfants palestiniens aux mains de l'armée israélienne, y compris de cas d'enfants séparés de leurs parents, dont le cas d'un nourrisson de sexe féminin transféré de force en Israël¹⁴⁹. Le 6 mai, plusieurs experts ont de nouveau appelé l'attention sur la poursuite et la persistance des violences, faisant observer que la plupart des victimes étaient des femmes et des enfants. Ils ont fait état de découvertes de fosses communes dans des hôpitaux, notamment de femmes et d'enfants présentant des signes de torture et d'exécution sommaire¹⁵⁰. Ils ont également fait savoir qu'Israël avait détruit le plus grand centre d'assistance médicale à la procréation de Gaza, où auraient été stockés quelque 3 000 embryons.

45. S'agissant de la Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, le FNUAP, la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et les experts des Nations Unies n'ont cessé de répéter que, depuis le 7 octobre, les femmes et les filles vivaient dans la peur et l'insécurité¹⁵¹ du fait de la politique d'Israël autorisant les tirs létaux¹⁵² et de l'augmentation de la discrimination, du harcèlement, des agressions sexuelles et des attaques de la part des autorités israéliennes et des colons¹⁵³. Par ailleurs, les restrictions de déplacements, les bouclages et les attaques visant les installations et le personnel de santé sont venus entraver le fonctionnement des dispensaires itinérants et des centres de soins, les services d'ambulance et l'acheminement de l'aide humanitaire¹⁵⁴, ce qui a considérablement limité l'accès des femmes et des filles aux services essentiels et augmenté les risques de violence fondée sur le genre¹⁵⁵. En outre, les femmes vivant dans des zones reculées n'ont guère eu accès ou pas eu accès du tout aux services médicaux de base, les femmes enceintes risquant davantage d'accoucher chez elles ou aux postes de contrôle¹⁵⁶. Lors de sa visite, la Représentante spéciale du Secrétaire général a également recueilli des allégations de traitements

¹⁴⁸ Ibid, par. 103.

¹⁴⁹ HCDH, « Israel/oPt: UN experts appalled by reported human rights violations ».

¹⁵⁰ HCDH, « Onslaught of violence against women and children in Gaza unacceptable ».

¹⁵¹ ONU, « Reasonable grounds to believe conflict-related sexual violence occurred in Israel during 7 October attacks, senior UN official tells Security Council », SC/15621, 11 mars 2024.

¹⁵² FNUAP, « Crisis in Palestine: UNFPA Palestine situation report No. 8 », 22 mai 2024.

¹⁵³ HCDH, « Occupied Palestinian territory and Israel ».

¹⁵⁴ FNUAP, « Crisis in Palestine: UNFPA Palestine situation report No. 1 », 13 octobre 2023.

¹⁵⁵ FNUAP, « Crisis in Palestine: UNFPA Palestine situation report No. 9 ».

¹⁵⁶ FNUAP, « Crisis in Palestine: UNFPA Palestine situation report No. 4 », 11 décembre 2023.

cruels, inhumains et dégradants et de violences sexuelles perpétrés par les forces de sécurité israéliennes dans des lieux de détention (voir *infra* le par. 49), ainsi que des allégations de harcèlement sexuel et de menaces de viol lors des perquisitions à domicile et aux points de contrôle¹⁵⁷.

46. Le Comité spécial constate avec une grande préoccupation qu'Israël n'accorde pas aux femmes et aux enfants la protection spéciale qu'exigent le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme et qu'en outre, le ciblage systématique des femmes et des enfants et les mesures prises entravent de fait les naissances parmi les femmes palestiniennes à Gaza¹⁵⁸, causent des atteintes graves à l'intégrité physique et mentale des femmes et des enfants palestiniens et les soumettent à de conditions d'existence hostiles à même d'entraîner leur destruction physique.

Lieux de détention, y compris le recours à la torture et aux traitements cruels, inhumains ou dégradants, dont la violence sexuelle et fondée sur le genre

47. Depuis le début de la guerre à Gaza et tout au long de la période considérée, des informations concordantes recueillies dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé et en Israël, ainsi que les informations recueillies par le Comité spécial lors de ses rencontres à Genève et à Amman et qui vont dans le sens des informations rapportées par l'ONU et d'autres entités, indiquent que, dans les lieux de détention sous leur autorité, les forces israéliennes ont commis des actes de torture et infligé systématiquement aux détenus des traitements cruels, inhumains ou dégradants¹⁵⁹, y compris des violences sexuelles et fondées sur le genre.

48. Le 12 décembre, l'OMS a condamné, en les qualifiant d'inacceptables et d'inadmissibles, les arrestations et les détentions au secret de professionnels de santé et les mauvais traitements qui leur étaient infligés, citant plusieurs exemples ayant concerné des membres de la Société du Croissant-Rouge palestinien et du Ministère de la santé palestinien¹⁶⁰. Dans les semaines qui ont suivi, le HCDH s'est dit préoccupé par les informations faisant état de détentions massives, de mauvais traitements et de disparitions forcées concernant peut-être des milliers de Palestiniens du Nord de Gaza¹⁶¹. Selon les informations reçues, des sévices étaient infligés aux détenus (détenus forcés de se mettre en sous-vêtement, bandage des yeux, menottage douloureux, détenus filmés ou photographiés dans des positions humiliantes), sans que ceux-ci aient la possibilité de contacter leur famille ou un avocat ou de bénéficier d'une quelconque protection judiciaire.

49. Lors de sa visite en Cisjordanie occupée¹⁶², la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a elle aussi recueilli des allégations de traitements cruels, inhumains et dégradants, dont des allégations de plus en plus nombreuses de violences sexuelles,

¹⁵⁷ Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, « Mission report: official visit of the Office of the SRSG-SVC to Israel and the occupied West Bank – 29 January–14 February 2024 », 4 mars 2024, par. 79 à 83.

¹⁵⁸ ONU, « End-of-mission statement of the UN Special Committee to investigate Israeli practices ».

¹⁵⁹ HCDH, « UN Special Committee on Israeli practices in occupied territories concludes field mission », 25 juin 2024.

¹⁶⁰ OMS, « WHO calls for protection of humanitarian space in Gaza following serious incidents in high-risk mission to transfer patients, deliver health supplies », 12 décembre 2023.

¹⁶¹ HCDH, « Disturbing reports from the north of Gaza of mass detentions, ill-treatment and enforced disappearances of possibly thousands of Palestinians », 16 décembre 2023 ; HCDH, « Gaza: report from the ground », 19 janvier 2024.

¹⁶² La mission n'avait pas pour objet de vérifier les informations communiquées.

dont hommes et femmes auraient été victimes en détention¹⁶³. Parmi les sévices subis : détenus forcés de rester nus pendant une longue période ; fouilles corporelles invasives, y compris attouchements sur les parties intimes ; coups, y compris dans les parties génitales ; femmes forcées de retirer leur voile ou menacées de viol. Par ailleurs, des soldats et des policiers auraient diffusé des photos de détenues sur leur téléphone, des femmes auraient été privées de produits d'hygiène menstruelle et d'autres auraient été menacées de viol si elles dénonçaient leurs conditions de détention une fois libérées.

50. En avril, l'UNRWA a rassemblé dans un rapport de synthèse les témoignages de détenus palestiniens libérés par Israël à l'entrée de Gaza au point de passage de Kerem Shalom, ainsi que des informations provenant d'autres sources. Il décrit les conditions de détention et le sort réservés aux détenus, par exemple : exposition permanente à une lumière vive ; exposition à l'air froid des ventilateurs en dépit du froid ; insultes et humiliations (détenus forcés d'imiter des animaux ou se faisant uriner dessus) ; obligation de rester agenouillés pendant 12 à 16 heures par jour. D'autres pratiques sont évoquées : recours à la musique et aux bruits assourdissants ; privation d'eau, de nourriture, de sommeil et de latrines ; interdiction de prier ; utilisation prolongée de menottes très serrées de façon à causer par frottement des blessures et des plaies ouvertes. Le rapport fait également état de violences et de harcèlements sexuels, notamment de coups portés aux parties génitales et de violences psychologiques. En outre, des hommes et des femmes ont déclaré avoir été obligés de se déshabiller devant des soldats de sexe masculin lors de fouilles et avoir été photographiés et filmés alors qu'ils étaient nus¹⁶⁴.

51. Dans un rapport couvrant la période d'octobre 2023 à juin 2024 publié en juillet¹⁶⁵, le HCDH s'est intéressé aux diverses formes de détention (arbitraire, prolongée, au secret) auxquelles les autorités israéliennes soumettaient les Palestiniens de Gaza et de la Cisjordanie occupée, y compris de Jérusalem-Est. Il a constaté avec une grande préoccupation le caractère arbitraire et punitif de ces arrestations et détentions, faisant observer que des milliers de personnes étaient détenues sans avoir été inculpées ni jugées dans des conditions délibérément rendues difficiles¹⁶⁶ et qu'elles étaient soumises à diverses formes de torture et de mauvais traitements. Le rapport fait état notamment des sévices suivants : enfermement dans des cages ; obligation de rester nu pendant de longues périodes, de porter des couches ou de prendre des positions douloureuses ; administration de décharges électriques dans les parties génitales et l'anus ; insultes sexuelles et menaces de viol et de viol anal avec objet émanant de membres du personnel de sécurité israélien¹⁶⁷. Au cours de la période considérée, durant laquelle Israël n'a pas autorisé le Comité international de la Croix-Rouge à rencontrer les détenus palestiniens, au moins 53 détenus palestiniens sont morts en détention.

52. Le Comité spécial trouve en outre très inquiétant que des élus israéliens aient apporté leur soutien à des manifestations en faveur de soldats arrêtés fin juillet pour leur participation présumée au viol brutal d'une détenue palestinienne à la base militaire de Sde Teiman¹⁶⁸. Consterné par cet appui et par les allégations et

¹⁶³ Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, « Mission report: official visit of the Office of the SRSG-SVC », par. 79 à 83.

¹⁶⁴ UNRWA, « Detention and alleged ill-treatment of detainees from Gaza during Israel-Hamas war », 2024.

¹⁶⁵ HCDH, « Detention in the context of the escalation of hostilities in Gaza », 31 juillet 2024.

¹⁶⁶ Ibid., par. 33.

¹⁶⁷ Ibid., par. 41.

¹⁶⁸ Emanuel Fabian, « IDF court extends arrest of 8 soldiers accused of abusing Palestinian detainee », *The Times of Israel*, 31 juillet 2024.

informations susmentionnées, il demande qu'une enquête indépendante soit menée en toute diligence, que les auteurs répondent des faits qui leur sont reprochés et que justice soit rendue aux victimes.

Droits des enfants et des générations futures

53. Le Comité spécial est également très préoccupé par les effets à long terme que les attaques du 7 octobre, la guerre à Gaza et l'occupation « perpétuelle » d'Israël auront sur les enfants et les générations futures¹⁶⁹, sachant que cette situation crée un environnement qui prive les enfants de leur enfance, en particulier de la normalité, de la légèreté et de l'innocence associées à cette période de la vie, tout en provoquant d'importants traumatismes intergénérationnels¹⁷⁰. Cette préoccupation est d'autant plus forte qu'il ressort d'une analyse menée en 2022 par l'OMS à partir de 130 études réalisées dans 39 pays, qu'une personne sur cinq ayant vécu une situation de guerre ou de conflit dans les 10 années précédentes souffre de dépression, d'anxiété, de stress post-traumatique, de troubles bipolaires ou de schizophrénie¹⁷¹.

54. Avant la guerre, Gaza – qui abrite 2,3 millions d'habitants¹⁷², dont la moitié sont des enfants – comptait déjà plus de 800 000 enfants ayant besoin d'un soutien psychosocial et de santé mentale¹⁷³. La guerre a fait de Gaza un cimetière pour des milliers d'enfants¹⁷⁴, au moins 70 enfants étant blessés chaque jour¹⁷⁵. Au cours des 10 premières semaines du conflit, plus de 1 000 enfants ont perdu une jambe ou les deux¹⁷⁶, le nombre de blessés et d'amputés continuant chaque jour d'augmenter. Le Comité spécial est très inquiet du prix terrible que paient les enfants, constatant que les conflits armés nuisent d'abord et avant tout aux enfants et produisent des effets à vie sur leur santé physique et mentale, leur développement et, en définitive, la jouissance de tous leurs droits¹⁷⁷. Comme l'a souligné le Comité des droits de l'enfant, même si tous les enfants de Gaza n'ont pas perdu leur vie, leurs membres, leurs parents, leurs frères et sœurs ou leurs amis, tous néanmoins ont perdu leur enfance. Traumatisés, ils garderont toute leur vie des séquelles psychologiques¹⁷⁸. Lorsqu'il s'est rendu en Jordanie, le Comité spécial a entendu des enfants parler de l'impact que la guerre avait sur eux et exprimer leur frustration face à l'incapacité de la communauté internationale à prévenir ces atrocités et à combattre l'impunité. Comme le fait observer la Cour internationale de Justice, les répercussions du conflit – cumulées, multidimensionnelles et intergénérationnelles – auront un effet profond sur l'économie, l'environnement et la société palestinienne, dont les conditions de vie se dégradent, qui subit des déplacements forcés et voit reculer son développement, dont la dépendance économique asymétrique à l'égard d'Israël se renforce et dont les institutions sont de plus en plus dépendantes de l'aide étrangère¹⁷⁹.

¹⁶⁹ Principes de Maastricht sur les droits humains des générations futures (2023).

¹⁷⁰ Voir [A/78/545](#).

¹⁷¹ OMS, « Shock, grief and the challenge of healing: Israel's health system responds to the October attacks », 23 octobre 2023.

¹⁷² HCDH, « Gaza is a massive human rights crisis and a humanitarian disaster », 30 janvier 2024.

¹⁷³ Catherine Russell, « Gaza and Israel: the cost of war will be counted in children's lives », *The Atlantic*, 26 octobre 2023.

¹⁷⁴ UNICEF, « Gaza has become a graveyard for thousands of children », 31 octobre 2023.

¹⁷⁵ UNICEF, « Children disproportionately wearing the scars of the war in Gaza - Geneva Palais briefing note », 16 avril 2024.

¹⁷⁶ ONU, « "Ten weeks of hell" for children in Gaza: UNICEF », 20 décembre 2023.

¹⁷⁷ HCDH, « UN Child Rights Committee condemns killing of children in Gaza Strip », 1^{er} novembre 2023.

¹⁷⁸ HCDH, « Child Rights Committee statement on children in Gaza », 8 février 2024.

¹⁷⁹ *Conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d'Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, avis consultatif du 19 juillet 2024*, par. 242.

55. Venant s'ajouter aux traumatismes et aux « préjudices graves »¹⁸⁰, la malnutrition qui règne chez les enfants et les femmes enceintes et allaitantes menacent gravement leur santé et celle des nouveau-nés et des générations futures, d'autant que ces femmes et enfants sont contraints de vivre dans des conditions épouvantables¹⁸¹. Au moins 31 personnes, dont 28 enfants, seraient mortes de faim à Gaza au début du mois d'avril¹⁸², et 3 autres enfants seraient morts de faim en mai et en juin¹⁸³. La famine qui sévit depuis des mois aura des répercussions à vie sur les survivants. La malnutrition augmente le risque de tomber gravement malade ou de mourir en cas d'infection et rallonge le temps de convalescence. Par leurs effets à long terme, la malnutrition, une faible consommation d'aliments riches en nutriments, des infections à répétition et le manque de services d'hygiène et d'assainissement ralentissent la croissance des enfants. Cette situation est de nature à compromettre la santé et le bien-être de toute la génération à venir¹⁸⁴. Enfin, les conséquences à long terme de la dégradation de l'environnement dont il a été fait état plus haut viendront également entraver le relèvement et aggraver les difficultés auxquelles les enfants et les générations futures doivent et devront faire face pendant des décennies pour exercer pleinement leur droit à l'alimentation, leur droit à un environnement propre, sain et durable, leur droit à la santé et leurs autres droits fondamentaux.

56. Le Comité spécial se félicite du dernier rapport en date du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (A/78/842-S/2024/384), qui, pour la première fois, fait figurer les Forces armées et de sécurité israéliennes parmi les parties qui commettent des violations graves sur la personne d'enfants, du fait notamment qu'elles ont perpétré des meurtres et des atteintes à l'intégrité physique d'enfants et mené des attaques contre des écoles et des hôpitaux¹⁸⁵.

57. Le Comité spécial constate également avec inquiétude les répercussions qu'a la guerre sur les Israéliens, qui doivent faire face au traumatisme des survivants et gérer le « fardeau psychologique collectif » que représente la prise d'otages¹⁸⁶. Il est très inquiet en particulier de l'impact psychologique du conflit sur les jeunes soldats israéliens qui mettent à exécution les ordres militaires et devront vivre avec les conséquences de leurs actions longtemps après la fin des hostilités¹⁸⁷.

VII. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

58. L'UNRWA jouant un rôle pivot¹⁸⁸ dans l'acheminement de l'aide humanitaire dont Gaza a désespérément besoin, le Comité spécial est profondément troublé par les attaques sans précédent dont l'Office a fait l'objet tout au long de la période considérée. Lorsqu'il s'est rendu dans un camp de réfugiés de l'UNRWA en Jordanie, le Comité spécial a rencontré des membres du personnel de l'Office, des éducateurs

¹⁸⁰ HCDH, « Gaza: When mothers have to bury at least 7,700 children, very basic principles are challenged, UN women's rights committee says », 16 février 2024.

¹⁸¹ HCDH, « Onslaught of violence against women and children in Gaza unacceptable ».

¹⁸² ONU, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « OCHA tells Security Council the six-month devastating war in Gaza must end », 5 avril 2024.

¹⁸³ HCDH, « UN experts declare famine has spread throughout Gaza strip », 9 juillet 2024.

¹⁸⁴ ONU, « Famine in Gaza is imminent, with immediate and long-term health consequences – WHO », 18 mars 2024.

¹⁸⁵ A/78/842-S/2024/384, par. 94 à 117 et annexe 1.

¹⁸⁶ ONU Info, « Israel-Palestine: blockade puts Gaza aid on the line, WHO spotlights soaring mental health needs in Israel », octobre 2023.

¹⁸⁷ ONU, « End-of-mission statement of the UN Special Committee to investigate Israeli practices ».

¹⁸⁸ Office des Nations Unies à Genève, « “Insidious campaign” by Israel is denying lifesaving aid to Gaza says UNRWA chief », 17 avril 2024.

et des professionnels de santé, ainsi que des réfugiés, des enfants et des familles de Gaza. Ces rencontres, ainsi que d'autres qui ont eu lieu à Genève et à New York, ont permis de mettre en évidence le rôle indispensable que joue l'UNRWA dans la protection des réfugiés palestiniens et les répercussions qu'a le conflit sur ses activités.

59. En janvier, après que les autorités israéliennes ont accusé plusieurs membres du personnel de l'Office d'avoir participé aux attaques du 7 octobre, l'UNRWA a immédiatement licencié les personnes concernées et le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) du Secrétariat de l'ONU a ouvert une enquête visant d'abord 12 personnes puis 19¹⁸⁹, laquelle enquête était toujours en cours au 31 juillet. Tout en ayant pleinement conscience de la gravité des accusations, le Comité spécial fait observer que l'UNRWA emploie plus de 30 000 personnes dans la région, dont 13 000 à Gaza¹⁹⁰.

60. Quelques jours après ces révélations, le Secrétaire général a également ordonné un examen indépendant¹⁹¹. En avril, l'examen a déterminé que les règles, mécanismes et procédures de l'UNRWA visant à préserver la neutralité étaient « les plus élaborés » du système des Nations Unies, tout en recommandant des mesures dans tel ou tel domaine critique¹⁹². L'UNRWA a depuis arrêté un plan d'action assorti d'un calendrier et de moyens financiers pour assurer la bonne mise en œuvre des recommandations.

61. En réaction aux allégations d'Israël, 16 pays, dont deux grands donateurs, ont suspendu ou interrompu leurs contributions à l'UNRWA, tandis que d'autres ont imposé des conditions qui ont grandement mis en péril le rôle vital joué par l'Office dans les opérations humanitaires¹⁹³. Le Comité spécial remercie les pays qui ont maintenu ou accru leur appui et relève qu'à la fin du mois de juillet, la plupart des pays avaient repris leurs contributions à l'UNRWA, dont la stabilité financière reste toutefois précaire.

62. Les opérations militaires israéliennes à Gaza ont également eu de graves répercussions sur les locaux de l'Office et sur les personnes qui s'y trouvent, 458 incidents ayant été signalés entre octobre et la mi-juillet. En particulier, à 74 reprises au moins, les locaux ont été utilisés ou vu leur fonctionnement perturber à des fins militaires ; en outre, 189 installations de l'UNRWA ont été endommagées¹⁹⁴. Par ailleurs, au 31 juillet, 202 membres du personnel de l'UNRWA avaient péri à Gaza, ce chiffre constituant le plus grand nombre de morts jamais enregistré parmi le personnel des Nations Unies dans un conflit récent¹⁹⁵.

63. À Jérusalem-Est, après plusieurs semaines de manifestations dirigées contre lui, l'UNRWA a été contraint de fermer temporairement son siège en mai après que des habitants israéliens y ont mis le feu. Une foule, accompagnée d'hommes en armes, a été vue à l'extérieur de l'enceinte en train de chanter « Brûlons l'ONU ». Le Commissaire général de l'UNRWA a qualifié de « scandaleux » cet incident loin

¹⁸⁹ Philippe Lazzarini, « Serious allegations against UNRWA staff in the Gaza Strip », UNRWA, 26 janvier 2024 ; ONU Info, « UN updates on probe into allegations of staff collusion during 7 October attacks », avril 2024.

¹⁹⁰ UNRWA, « UNRWA: claims versus facts », mai 2024.

¹⁹¹ ONU, « Allegations against UNRWA staff », avril 2024 ; www.un.org/unispal/wp-content/uploads/2024/04/unrwa_independent_review_on_neutrality.pdf.

¹⁹² ONU Info, « UN completes investigation on UNRWA staff », août 2024.

¹⁹³ UNRWA, « The independent review on UNRWA adherence to the humanitarian principle of neutrality from Philippe Lazzarini, UNRWA Commissioner General », 22 avril 2024.

¹⁹⁴ UNRWA, « UNRWA situation and response to the escalation in the Gaza Strip », 16 juillet 2024.

¹⁹⁵ ONU, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « Reported impact snapshot: Gaza Strip », 21 août 2024.

d'être isolé, des extrémistes israéliens armés s'en étant déjà pris à plusieurs reprises au personnel¹⁹⁶.

64. Dans ce climat de plus en plus hostile, le Comité spécial a également noté l'entreprise de désinformation, les attaques personnelles et le dénigrement – y compris de la part de responsables israéliens – qui ont visé non seulement l'UNRWA mais aussi des experts indépendants des Nations Unies chargés des droits de l'homme¹⁹⁷. À la Knesset, des députés ont demandé à plusieurs reprises que l'UNRWA soit qualifiée d'« organisation terroriste », des projets de loi ayant été déposés à cet effet¹⁹⁸. Le Comité spécial craint qu'une telle campagne de dénigrement et de déformation délibérée des faits débouche non seulement sur des violences mais vienne aussi saper la crédibilité et l'action de l'ONU et des organismes de défense des droits de l'homme qui en relèvent.

65. Le Comité spécial condamne la campagne de diffamation menée contre l'UNRWA et, plus généralement, contre l'ONU, ainsi que la destruction des locaux de l'Office et le meurtre de membres de son personnel ou du personnel humanitaire. Il réitère ses condoléances aux familles et aux collègues des personnes qui ont perdu la vie.

VIII. Situation des droits humains dans le Golan syrien occupé

66. Les colonies de peuplement ont continué de s'étendre dans le Golan syrien occupé avec l'appui du Gouvernement israélien, qui a fait fi des obligations que lui imposent le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Cette expansion s'est traduite par une augmentation à la fois du nombre de colonies israéliennes et du nombre de colons israéliens, ainsi que par le développement des activités économiques, dont notamment un projet de parc éolien¹⁹⁹. Ces mesures s'inscrivent dans le cadre de la politique israélienne visant à doubler le nombre de colons dans le Golan syrien occupé d'ici 2027²⁰⁰. Actuellement, les colons israéliens sont répartis dans 35 colonies différentes²⁰¹.

67. Le 20 juin 2023, Israël a commencé les travaux d'installation d'éoliennes près de Majdal Chams et Massaadé dans le Golan syrien occupé. Dès le début des travaux menés par la société israélienne Energix sous la protection de la police israélienne, des affrontements ont éclaté avec des manifestants syriens, au cours desquels trois manifestants et trois policiers ont légèrement été blessés²⁰². D'abord temporairement interrompus durant la période considérée, les travaux auraient repris en août 2023 selon les médias israéliens²⁰³. Le projet prend place en grande partie sur des terres agricoles appartenant à des Syriens des villages environnants, qui dépendent de ces terres pour leur subsistance ; il présente en outre des risques pour l'environnement²⁰⁴.

¹⁹⁶ ONU Info, « “Outrageous” arson attack forces UNRWA to temporarily shutter East Jerusalem compound », mai 2024.

¹⁹⁷ HCDH, « Attacks against UN human rights experts must cease: Coordination Committee of Special Procedures », 16 mai 2024.

¹⁹⁸ UNRWA, « UNRWA: stop Israel's violent campaign against us », 30 juin 2024.

¹⁹⁹ Voir [A/HRC/55/72](#).

²⁰⁰ Ministère israélien des affaires étrangères, « Cabinet approves special plan to develop the Golan Heights », 26 décembre 2021.

²⁰¹ [A/78/127-E/2023/95](#), par. 113.

²⁰² Voir [A/HRC/55/72](#).

²⁰³ Mark Weiss, « Why do Israel's Druze oppose wind turbines being built in the Golan? », *The Jerusalem Post*, 3 octobre 2023.

²⁰⁴ Voir [A/HRC/55/71](#) et [A/HRC/55/72](#).

68. Le Comité spécial note en particulier que les agriculteurs, qui pourraient ne plus pouvoir cultiver leurs terres, risquent de perdre leurs moyens de subsistance. Le projet pourrait venir également limiter l'accès de la population syrienne aux terres et à l'eau²⁰⁵, entraver l'expansion des villages et obliger les habitants à s'installer dans des zones fortement peuplées²⁰⁶. Il pourrait porter atteinte à de nombreux droits humains, notamment le droit à une alimentation adéquate, le droit au travail, le droit à la santé, le droit au logement et le droit à un environnement propre, sain et durable. Enfin, il pourrait conduire à un nouveau déplacement de la population syrienne, contrainte de quitter ses terres traditionnelles, et faciliter ainsi l'annexion du territoire occupé en violation du droit international.

IX. Conclusion

69. Les faits consignés dans le présent rapport amènent le Comité spécial à conclure que les politiques et les pratiques israéliennes appliquées durant la période considérée présentent des éléments caractéristiques d'un génocide. Constituent des violations du droit international : le fait que les Palestiniens soient pris pour cible en tant que groupe ; les conditions d'existence mortifères imposées aux Palestiniens de Gaza du fait de la guerre et des entraves mises à l'acheminement de l'aide humanitaire, qui entraînent leur destruction physique et une augmentation des fausses couches et des mortinaissances ; les meurtres et les atteintes graves à l'intégrité physique ou mentale des Palestiniens de Gaza et de la Cisjordanie occupée, y compris de Jérusalem-Est. Des civils ont été tués en masse, sans discrimination et de manière disproportionnée à Gaza, tandis qu'en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, les colons, les militaires et le personnel de sécurité israéliens ont continué d'enfreindre les droits de l'homme et le droit humanitaire en toute impunité. Les hauts responsables du Gouvernement israélien et de l'armée israélienne doivent répondre de leurs actes, y compris ceux ayant tenu des propos déshumanisants et incité à la violence.

70. Les violations du droit international que ne cesse de commettre Israël dans la guerre qu'il livre à Gaza, le régime d'apartheid injuste qu'il applique en Cisjordanie occupée, alors même qu'il occupe et entreprend d'annexer depuis des décennies les territoires palestiniens et le Golan syrien, et le mépris constant dans lequel il tient les résolutions obligatoires du Conseil de sécurité et les ordonnances de la Cour internationale de Justice affaiblissent gravement le système international fondé sur des règles. Les obligations établies par le droit international pour atténuer la barbarie de la guerre et protéger les droits de l'homme, y compris le droit à l'autodétermination, sont mises en péril par les exactions d'Israël et par le fait que d'autres États ne veulent pas lui demander des comptes et continuent de lui apporter un appui, notamment militaire.

X. Recommandations

71. **L'Assemblée générale et les États Membres devraient de toute urgence :**

a) S'acquitter de leurs obligations *erga omnes*, notamment en ce qui concerne la prévention et l'interdiction du génocide, de la torture, de la ségrégation raciale et de l'apartheid, et s'abstenir d'aider à la commission de violations de normes impératives du droit international ou de s'en rendre complice ;

²⁰⁵ Voir A/HRC/55/72.

²⁰⁶ Voir A/HRC/55/71.

b) User de leur influence pour faire en sorte qu'Israël mette fin à ses politiques et pratiques qui portent atteinte aux droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés ;

c) Mettre fin à tous les transferts d'armes offensives à destination d'Israël, notamment aux transferts d'armes, d'explosifs, de fusils et de munitions ;

d) Faire en sorte que les nationaux israéliens, y compris ceux ayant une double nationalité, qui participent aux violences perpétrées par des colons ou aux violations commises à Gaza répondent des violations du droit international auxquelles ils prennent part ;

e) Revoir les règles de transfert de fonds qui permettent aux organisations religieuses et caritatives de financer des activités en Israël et favorisent ainsi le maintien d'un régime d'apartheid ;

f) Appuyer l'UNRWA sur les plans politique et financier, notamment en augmentant les ressources qui lui sont allouées au moyen du budget ordinaire de l'ONU ;

g) Protéger et faire respecter les droits de l'homme dans les activités économiques, notamment en énonçant clairement ce que l'on attend des entreprises à cet égard, dans le plein respect des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et en faisant preuve d'une plus grande diligence raisonnable dans l'appui apporté aux entreprises ;

h) Faire en sorte que les entreprises qui se rendent complices de violations du droit international, que ce soit en fournissant des armes ou des produits et services numériques, en participant au transfert et au développement de technologies (y compris de technologies d'intelligence artificielle) ou en participant aux chaînes de valeur (y compris aux chaînes de valeur des systèmes d'aide à la décision fondés sur des algorithmes) qui permettent à Israël de mener ses attaques à Gaza et d'imposer un régime d'apartheid injuste en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, répondent pleinement de leurs actes ;

i) Donner pleinement effet à l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice le 19 juillet, en se conformant aux obligations juridiques énoncées par la Cour et en examinant les mesures particulières ou les nouvelles mesures qu'ils pourraient prendre pour mettre fin à la présence illicite d'Israël dans les territoires occupés ;

j) Coopérer pleinement avec la Cour pénale internationale.

72. **L'État d'Israël devrait immédiatement :**

a) Œuvrer de bonne foi avec toutes les parties à l'instauration d'un cessez-le-feu immédiat et durable ;

b) Exécuter, comme il en a l'obligation, les trois ordonnances en indication de mesures conservatoires rendues par la Cour internationale de Justice le 26 janvier, le 28 mars et le 24 mai ;

c) Se préparer à mettre fin à sa présence illicite dans le Territoire palestinien occupé dans les plus brefs délais, comme l'a indiqué récemment la Cour internationale de Justice, ainsi qu'à son occupation du Golan syrien, conformément aux résolutions 242 (1967) et 497 (1981) du Conseil de sécurité ;

d) Procéder immédiatement à un examen de ses procédures militaires et veiller à ce que les soldats ne reçoivent pas l'ordre de commettre des violations des droits de l'homme ;

e) Permettre au Comité international de la Croix-Rouge, aux organismes des Nations Unies et aux avocats de rencontrer sans entrave tous les détenus palestiniens, selon qu'il convient ;

- f) Libérer tous les Palestiniens détenus arbitrairement, y compris les enfants ;
- g) Enquêter, par la voie d'une procédure indépendante et transparente, sur toutes les allégations de torture et de traitements cruels ou inhumains, y compris de violences sexuelles et fondées sur le genre ;
- h) Mettre un terme à sa campagne visant à affaiblir l'UNRWA et le système fondé sur des règles, notamment en mettant fin et en renonçant à toute tentative de qualifier d'« organisation terroriste » l'UNRWA ou tout autre organisme des Nations Unies ;
- i) Autoriser les missions d'enquête internationales à se rendre en Israël et dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Gaza, ainsi que dans le Golan syrien occupé ;
- j) Coopérer pleinement avec l'Organisation des Nations Unies ;
- k) Appliquer toutes les recommandations formulées par le Comité spécial dans ses rapports précédents.

73. En outre, le Comité spécial recommande ce qui suit :

- a) Les entreprises qui, par leurs relations économiques avec Israël, contribuent d'une manière ou d'une autre au maintien de la situation illicite qui prévaut dans le Territoire palestinien occupé, y compris dans les colonies, devraient rompre ces relations et faire preuve d'une plus grande diligence raisonnable en matière de droits de l'homme, conformément aux Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Elles devraient s'employer à mettre fin à toute activité économique qui contribue à l'occupation illicite par Israël du territoire palestinien ;
 - b) Les investisseurs devraient appliquer des politiques prévoyant qu'une plus grande diligence raisonnable en matière de droits de l'homme soit exercée dans les zones de conflit et veiller à ce que leurs investissements en Israël ne permettent pas de prolonger l'occupation des terres palestiniennes ;
 - c) Les entreprises devraient s'abstenir d'exercer des représailles et de licencier ou de réduire au silence les employés qui ne souscrivent pas aux activités économiques qu'elles mènent en rapport avec l'armée israélienne ;
 - d) Les plateformes de médias sociaux (dont Meta, TikTok et X) devraient accorder une plus grande publicité aux demandes d'États visant à faire retirer tel ou tel contenu sans invoquer de décision de justice, examiner avec toute la diligence raisonnable requise l'impact qu'ont sur les droits de l'homme leurs algorithmes de modération et de recommandation de contenus et conformer leurs politiques aux Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, le but étant de protéger la liberté d'expression et de prévenir l'incitation à la haine et à la violence tout en veillant à ce que les personnes qui condamnent le meurtre de civils et les attaques visant les populations protégées et le personnel humanitaire ne soient pas qualifiées à tort d'antisémites.
-